



↳ www.bourgenbresse.fr ↲

Ville de Bourg-en-Bresse

Budget primitif 2018 Rapport de présentation

Conseil Municipal du 29 janvier 2018

Sommaire

1.LE CONTEXTE ET LES ORIENTATIONS DU BP 2018.....	4
1.1 LE CONTEXTE NATIONAL : STABLE EN 2018 MAIS TRÈS INCERTAIN PAR LA SUITE.....	4
1.2 PACTE FINANCIER ET FISCAL AVEC CA3B.....	4
1.3 LA POURSUITE DES EFFORTS DE GESTION ET LES INFLEXIONS PAR RAPPORT AU BUDGET 2017.....	5
2.UN BUDGET 2018 AU SERVICE DU PROJET DE LA COLLECTIVITÉ	6
2.1 UNE VILLE SOLIDAIRE ET DURABLE.....	6
2.1.1 Santé, éducation, activités périscolaires	
2.1.2 Promouvoir l'action sociale et la solidarité avec les partenaires et autres acteurs à commencer par les bénéficiaires eux-mêmes	
2.1.3 Politique en faveur du développement du sport, des loisirs et de la culture pour tous	
2.1.4 Une ville durable	
2.2 UNE VILLE ANIMÉE ET VIVANTE.....	8
2.2.1 Renforcer l'attractivité de notre cœur de ville	
2.2.1.1 Une politique événementielle familiale et populaire	
2.2.1.2 Couleurs d'amour, l'an IV	
2.2.2 Un parcours de visite rallongé pour le Monastère Royal de Brou	
2.2.3 Assurer la sécurité des événements	
2.3 BÂTIR LA VILLE DE DEMAIN.....	9
2.3.1 Investir pour le quotidien des Burgiens dans les quartiers	
2.3.2 Investir pour l'amélioration des services rendus aux Burgiens	
2.3.3 Investir pour accueillir de nouvelles familles	
2.3.4 Investir pour la mutation de notre cœur de ville	
3.BUDGET PRINCIPAL VILLE : PRÉSENTATION ANALYTIQUE.....	12
3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	12
3.1.1 Les ressources du budget primitif 2018	
A - Produits des services et du domaine	
B - Impôts et taxes	
C - Dotations, subventions et participations	
D - Autres produits de gestion courante	
E - Atténuation de charges	
F - Produits exceptionnels	
G - Résultat reporté	
3.1.2 Les charges du budget primitif 2018	
A - Charges à caractère général	
B - Charges de personnel	
C - Autres charges de gestion courante	
D - Fonds de péréquation des recettes fiscales (FPIC)	
E - Charges financières	
F - Charges exceptionnelles	
G - Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)	

3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	19
3.2.1 Dépenses	
3.2.2 Recettes	
4.BUDGETS ANNEXES.....	24
4.1 BUDGET EAU.....	24
4.1.1 <i>Section de fonctionnement</i>	
A – Produits	
B – Charges	
4.1.2 <i>Section d'investissement</i>	
A - Dépenses	
B - Recettes	
4.2 BUDGET ASSAINISSEMENT.....	27
4.2.1 <i>Section de fonctionnement</i>	
A - Produits	
B - Charges	
4.2.2 <i>Section d'investissement</i>	
A - Dépenses	
B - Recettes	
4.3 BUDGET AÉRODROME.....	30
4.3.1 <i>Section de fonctionnement</i>	
A – Produits	
B - Charges	
4.3.2 <i>Section d'investissement</i>	
A - Dépenses	
B - Recettes	
4.4 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT.....	33
4.4.1 <i>Section de fonctionnement</i>	
A - Produits	
B – Charges	
4.4.2 <i>Section d'investissement</i>	
4.5 BUDGET LOTISSEMENTS.....	36
4.6 BUDGET SERVICES FUNÉRAIRES.....	36
ANNEXE.....	37

Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 2014 (décret d'application n° 2015 – 761 du 24 juin 2015), il est annexé au présent rapport de présentation du projet de budget 2018 **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

1. Le contexte et les orientations du BP 2018

Conformément aux orientations exposées dans le DOB lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017, le budget 2018 conforte les axes forts définis dès 2014 visant, pour l'essentiel, à préserver la qualité des services rendus et à réaliser les actions et les investissements du mandat tout en contenant l'évolution de la dépense publique.

Les efforts demandés en 2015, 2016 et 2017 à tous les acteurs, et, en particulier, aux contribuables, aux associations et aux agents de la ville, ont porté leurs fruits et la situation financière de la ville fin 2017 a évolué positivement, malgré la diminution très sensible des concours financiers de l'État (- 12,8 M€ depuis 2013).

En 2018, la Ville prend en considération un contexte nouveau, moins défavorable à la fois au niveau national mais aussi local pour apporter des inflexions à son budget en accentuant les dépenses d'équipement tout en poursuivant ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

1.1 Le contexte national : stable en 2018 mais très incertain par la suite

Après quatre années de très fortes baisses des dotations de l'État, la loi de finances pour 2018 semble s'inscrire, pour cette année, en rupture avec cette tendance.

Tout d'abord, et pour la première fois depuis 4 ans, les dotations de l'État aux collectivités (et en particulier aux communes) ne feront l'objet d'aucun prélèvement au titre de leur participation au redressement des finances publiques.

En conséquence, la principale ressource perçue de l'État (la dotation forfaitaire) est estimée, en 2018, en très faible baisse par rapport à son niveau du BP 2017.

De plus la ville bénéficie du renforcement de la péréquation verticale puisque l'enveloppe consacrée à la dotation de solidarité urbaine est majorée de 90 M€, ce qui représente pour le budget communal une hausse estimée à + 163 K€.

Mais cette rupture de tendance est loin d'être assurée pour les exercices à venir, car l'objectif affiché par la loi des finances 2018 est bien celui d'un effort attendu des collectivités (autrement dit des économies) de l'ordre de 13 milliards d'euros à l'horizon 2022.

En effet, au travers d'un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des collectivités, il est prévu de sanctionner financièrement les collectivités qui ne respecteraient pas le cadre d'évolution fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 (voir rapport de présentation du DOB).

La ville ne semble pas concernée au premier abord par ce dispositif de contractualisation limité finalement aux communes dont les dépenses de fonctionnement dépassent le seuil de 60 M€. Toutefois, à l'heure actuelle, les conséquences de ce nouveau dispositif sur les communes non concernées par la contractualisation ne sont pas encore connues. Il est néanmoins probable que si les objectifs nationaux ne sont pas atteints, ce dispositif pourra être étendu.

Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables d'ici 2020 (échelonnement sur 3 ans : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) dont la mise en œuvre est programmée à partir de 2018 est, à court terme, sans incidence sur les recettes fiscales de la ville puisqu'il est prévu que cette opération se fasse par voie de dégrèvement (pris en charge par l'État) à l'euro près.

Mais là encore subsistent des doutes (cf. le rapport du DOB) quant à la pérennité de la prise en charge complète par l'État de ce dégrèvement dans la durée. En effet, aucune garantie n'est apportée par la loi de finances sur les modalités de compensation dans la durée et encore moins sur les perspectives de retrouver une évolution minimale de cette recette.

1.2 Pacte financier et fiscal avec CA3B

Le budget 2018 bénéficie de la conjonction d'un certain nombre d'éléments qui vont impacter favorablement l'évolution des recettes et des dépenses de la Ville.

Tout d'abord, il intègre les dispositions du pacte de solidarité financière et fiscale conclu le 1er janvier 2017 concernant la prise en compte des charges de centralité (pour un total de 500 K€) et du fonds de péréquation (FPIC) de ses communes membres. Ces mesures ont été mises en œuvre par la ville en cours d'exercice 2017 (BS et DM1 pour 250 K€).

Ainsi, il est prévu à ce budget 2018 une participation de CA3B aux charges de la restauration universitaire (120 K€) et de l'AGLCA (50 K€) ainsi que le versement, en direct, de subventions aux grands clubs sportifs (330 K€ à ce BP), ce qui permet à la ville de réduire le niveau de ses subventions aux clubs concernés.

De même, ce budget primitif 2018 n'inclut plus le prélèvement par l'État au titre du FPIC budgété au BP 2017 à hauteur de 226 K€ mais retiré en cours d'exercice 2017, en raison de sa prise en charge intégrale par CA3B. A noter, toutefois, que le nouveau périmètre de CA3B a réduit considérablement le montant du FPIC.

Enfin, toujours au plan local, on notera un événement non reconductible qui affecte favorablement les recettes de la Ville. En effet, la dépenalisation du stationnement dont la mise en œuvre est obligatoire à partir de 2018 a généré l'inscription d'une nouvelle recette en section de fonctionnement au titre du forfait post-stationnement (+ 350 K€) qui devrait se substituer partiellement au produit des amendes de police. Toutefois, ce dernier ne devrait pas diminuer en 2018 mais seulement à partir de 2019 en raison des décalages liés à son versement. En conséquence, en 2018, la ville cumule ces deux recettes qui impactent favorablement à la fois sa section de fonctionnement et sa section d'investissement.

1.3 La poursuite des efforts de gestion et les inflexions par rapport au budget 2017

Dans un contexte, sans précédent, de forte diminution des contributions de l'État aux collectivités territoriales, la capacité d'autofinancement de la Ville a été préservée grâce à un partage raisonné des efforts entre les contribuables, le personnel, les usagers et le secteur associatif.

Globalement, la situation financière fin 2017 reste satisfaisante et proche de celle constatée au CA 2016 avec une épargne à un bon niveau, en très légère baisse (- 0,7 %), un recours limité à l'emprunt (5 M€) et un ratio de désendettement maintenu à 6,5 années (le seuil d'alerte étant au-dessus de 10 années).

En 2018, et malgré un contexte plutôt favorable tel que décrit ci-dessus, la ville reste prudente (compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les budgets futurs et de l'impact du plan d'économies de 13 milliards à l'horizon 2022) et poursuit ses efforts de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Ainsi, la masse salariale est prévue pour la seconde année consécutive à effectif constant et avec une évolution contenue à seulement + 1,5 %. De même, les charges à caractère général sont à nouveau (suites à trois années consécutives de baisse) réduites cette année (- 1,6 %).

Compte tenu de la baisse de ses dépenses réelles (- 401 K€, soit : - 0,7 %) et de l'accroissement de ses recettes réelles (+ 1 250 M€, soit + 2,1 %), la ville est en mesure d'équilibrer son budget de fonctionnement 2018 sans recourir au levier fiscal.

L'accroissement très fort de la capacité d'autofinancement qui en découle (+ 1,7 M€, soit + 38,9 %) combiné à un niveau élevé de financements externes (sous forme des subventions et participations : + 3 M€), permettent à la ville d'augmenter le volume de ses investissements de + 4,5 M€, soit + 41 % sans alourdir sa dette.

Ce volume d'investissement, compatible avec les capacités financières de la Ville, est dirigé prioritairement vers la réalisation des projets phares du mandat, la rénovation des voiries (+ 300 K€) et les projets structurants de quartiers, vers la mise aux normes des équipements et les économies d'énergie et vers la poursuite du programme de vidéoprotection de certains secteurs.

2. Un budget 2018 au service du projet de la collectivité

Dans le droit fil des choix opérés au début du mandat 2014-2020, la ville de Bourg-en-Bresse mobilise des moyens financiers accrus pour l'exercice 2018, au service d'une triple ambition :

- Offrir l'ensemble des services et prestations dont la population burgienne a besoin, tout en veillant à transformer le cadre urbain pour que Bourg-en-Bresse soit encore davantage une ville solidaire et durable.
- Réaliser les projets majeurs du mandat, tout en assurant la maintenance et la rénovation des infrastructures et du patrimoine bâti public et satisfaire les besoins de proximité et de sécurité dans les quartiers, en augmentant sensiblement le niveau des investissements.
- Contribuer à l'animation de la ville et de l'agglomération burgienne et promouvoir un développement équilibré des territoires sur le bassin de vie dans une recherche de complémentarité.

2.1 Une ville solidaire et durable

2.1.1 Santé, éducation, activités périscolaires

Dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques, la ville persiste dans la priorité qu'elle s'est donnée de préserver l'ensemble des prestations, des services, l'accès aux équipements publics (sportifs, culturels, ...) et autres soutiens financiers qui concourent à la solidarité au sein de la population burgienne.

Pour concrétiser l'objectif de la santé pour tous, il est prévu :

- De réaliser une action de médiation en santé dans les quartiers politique de la ville. Mise en place en 2017, elle contribuera en 2018 à résorber les inégalités d'accès à la santé en accompagnant les habitants les plus fragiles dans leurs parcours de santé. (Projet financé par l'ARS à hauteur de 38 500 €).
- De poursuivre l'animation des ateliers santé ville dans les quartiers politique de la ville (poste financé par l'ARS : 37 000 €) autour de l'action « manger-bouger », cofinancée par l'Agence régionale de santé (ARS) pour 70 K€. En 2017, elle a déjà concerné près de 1500 enfants, des espaces petites enfance, sept écoles et trois centres de loisirs. L'animatrice coordonnera également l'action des partenaires de la ville en faveur de la santé des jeunes et adultes de ces quartiers.

La ville poursuit son engagement en faveur de l'action éducative. En maintenant son soutien aux activités périscolaires et des centres de loisirs, la ville met l'enfant au centre de l'organisation des rythmes scolaires et veille ainsi à la prise en charge éducative des moins favorisés. Pour faciliter les démarches administratives des familles et l'organisation des prestations de restauration et de garderie, la ville va mettre en place de nouvelles modalités inscriptions via un portail citoyen. Des aides aux familles les plus démunies seront accordées pour permettre à leurs enfants de participer aux activités des centres de loisirs durant les vacances d'été.

La ville investit dans la rénovation des sanitaires des groupes scolaires Charles Robin et Charles Perrault. Via la SPL, elle poursuit la rénovation et l'isolation thermique du groupe scolaire Saint-Exupéry.

Pour éveiller les enfants à l'alimentation et à la production des légumes, de nouveaux jardins pédagogiques seront installés dans deux écoles, ce qui portera leur nombre à 10. Un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines est engagé. Les économies qui en résulteront seront réinvesties dans l'augmentation de la part des produits bio et locaux dans les menus des cantines.

Au total, la ville consacre plus de 2,2 M€ en faveur des jeunes en prestations de toute nature concernant la santé, l'alimentation, l'éducation, les actions sportives, culturelles et de loisirs.

2.1.2 Promouvoir l'action sociale et la solidarité avec les partenaires et autres acteurs à commencer par les bénéficiaires eux-mêmes

En faveur des personnes âgées, l'opération visiteurs-visités, qui mobilise des professionnels et un réseau de bénévoles, est reconduite. Le réseau s'est étoffé avec 14 bénévoles formés qui visitent régulièrement 17 personnes âgées isolées. Des actions d'accompagnement et de prévention contre le risque de la dépression seront menées auprès des personnes en résidence autonomie avec l'intervention d'une sophrologue, d'une diététicienne, ... Elles sont financées dans le cadre du forfait autonomie du Conseil départemental de l'Ain (15 700 € en 2017).

La ville préserve le niveau global du soutien financier qu'elle apporte aux centres sociaux et autres structures de proximité à hauteur de près d'un million d'euros.

S'agissant des foyers ou personnes fragilisées, la ville, par l'intermédiaire du CCAS,

- maintient le dispositif du prêt à taux zéro, (650 € maximum pour un bien d'équipement mobilier ou ménager ; 1 000 € pour la réalisation d'un projet) ;
- favorise l'accès aux droits avec un réseau de partenaires ;
- facilite la prise en compte de la personne dans sa globalité en renforçant les missions d'accueil ;
- assure une veille sur l'évolution des besoins ;
- poursuit et accompagne le travail du comité des usagers au sein du CCAS (installé en 2016) ;
- assure la gestion de l'appartement relais mis en place en septembre 2017.

La ville va également mobiliser des partenaires pour réaliser des actions d'apprentissage du français en faveur des personnes régularisées et installées sur la commune avec la contribution financière de l'État de 80 000 € suite à l'ouverture du CADA en 2016.

2.1.3 Politique en faveur du développement du sport, des loisirs et de la culture pour tous

L'accès aux activités sportives et aux loisirs reste une priorité. Cet ensemble, animé par le réseau associatif, contribue au développement personnel de chacun, quel que soit son âge, à la préservation de sa santé et au renforcement des liens sociaux. Après la rénovation du gymnase Favier, la ville va investir dans la rénovation des vestiaires des terrains de sports à commencer par la reconstruction, en 2018, des vestiaires du communal des Vennes. L'accès du parc de Bouvent sera encore gratuit pour les Burgiens.

La ville entend privilégier l'accès du plus grand nombre, quelles que soient ses ressources, aux activités culturelles organisées par la ville ou par le réseau associatif qu'elle subventionne à cet effet. Le réseau de lecture publique va à la rencontre des habitants, sur leurs lieux de vie et de loisirs comme à Bouvent. La rénovation de la médiathèque Albert Camus est engagée pour la transformer en médiathèque numérique.

2.1.4 Une ville durable

La ville poursuit sa politique de développement de l'usage des modes doux de déplacements (piéton, vélo, transports urbains) tout en veillant à sa bonne articulation avec l'accès des véhicules automobiles au centre ville dans une double optique de dynamisation des commerces de centre ville et de partage équitable de l'usage de l'espace public. L'aménagement des voiries, la création de nouveaux jalonnements piétonniers et cyclables et la nouvelle politique de stationnement, y compris tarifaire, vont y contribuer de manière complémentaire.

Le projet nature en ville va connaître un nouveau développement avec une charte de l'arbre, un jardin éphémère, un deuxième rucher pédagogique et une gestion naturelle du parc de la Visitation satisfaisant au cahier des charges du label Ligue de la protection des oiseaux.

Dans le domaine des économies d'énergie, la ville procède au remplacement du matériel d'éclairage public obsolète par des équipements plus performants et plus économiques (LED). Elle poursuit l'action de réduction des points lumineux sur les grandes voiries. Des véhicules « propres » (gaz/électricité) remplaceront certains véhicules diesel. Une concertation est engagée avec les commerçants sur la réduction de la pollution lumineuse.

En matière d'eau et d'assainissement, la régie de l'eau déroule le programme « économies d'eau ». Après celle de Lent, la démarche de captage prioritaire va porter sur la préservation de la qualité de la ressource en eau des puits de Péronnas. Les agriculteurs concernés seront encouragés à s'orienter vers une agriculture moins consommatrice d'intrants. La ville va construire le bassin de captage dans la zone golf de Bouvent/Ainterexpo. Enfin, avant la fin de l'hiver débutera la construction du bassin d'orage du Pont des chèvres.

Élus et services de la ville et de l'agglomération vont poursuivre la préparation du transfert de compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement de la ville vers CA3B.

2018 sera aussi le lancement du projet de coopération décentralisée avec Boromo au Burkina Faso.

L'achèvement du centre technique municipal va permettre, dès le début de cette année, le regroupement de la majeure partie des services techniques sur un même site plus fonctionnel avec des bâtiments rénovés et mieux isolés sur le plan thermique.

2.2 Une ville animée et vivante

2.2.1 Renforcer l'attractivité de notre cœur de ville

2.2.1.1 Une politique événementielle familiale et populaire

En 2018, la ville maintiendra son effort pour offrir aux Burgiens des animations familiales, conviviales et populaires afin de drainer dans notre centre-ville un flux de population entretenant sa dynamique commerciale. La continuité des programmations est importante pour que les rendez-vous soient repérés et attendus, on le perçoit notamment à travers le succès grandissant de la parade des lumières (15 K€), temps fort des festivités d'hiver (63 K€ au total).

La collectivité ne saurait être le moteur exclusif de l'attractivité de notre ville. Le monde associatif, par son dynamisme, par ses prises d'initiatives, joue un rôle fondamental dans l'animation de la cité. La ville de Bourg est aux côtés de ces initiatives pour leur permettre d'éclorre, de se réaliser et de se développer. Des exemples, parmi d'autres : le marché de Noël mobilise plus de 200 K€ d'aides indirectes (prestations en nature : personnel ville, chalets, ...), le semi-marathon ou la farfouille du Plateau (11 K€). En 2018, un effort particulier sera réalisé pour accueillir le très attendu congrès national des pompiers dont les retombées profiteront à l'ensemble du bassin de vie (40 K€).

2.2.1.2 Couleurs d'amour, l'an IV

En 2018, la Ville de Bourg-en-Bresse, soutenue par ses partenaires, poursuit le déploiement pluriannuel de Couleurs d'amour, véritable projet d'animation de la ville et de l'agglomération.

Après avoir accueilli successivement 25 000 visiteurs en 2015, 75 000 en 2016 et 100 000 en 2017, la Ville renouvelera entièrement le spectacle projeté sur la façade de l'église du monastère royal de Brou en 2018. Outre les spectacles de lumière existants projetés sur les façades remarquables de la Ville, une ambiance de Ville lumineuse statique sera déployée pour relier entre elles les trois stations actuellement pourvues de spectacles de lumières (MRB, Théâtre, Hôtel de Ville) et constituer un véritable parcours culturel et patrimonial, favorisant l'attractivité touristique et commerciale de la Ville et du territoire. La Porte des Jacobins et la Place Quinet feront ainsi l'objet d'un traitement particulier.

L'ensemble des financements consacrés à Couleurs d'amour en 2018 se montera à 180 K€ euros de crédits d'investissement et 40 K€ euros de budget de fonctionnement hors masse salariale.

2.2.2 Un parcours de visite rallongé pour le Monastère Royal de Brou

Le ville de Bourg poursuit et intensifie ses efforts pour conforter le Monastère Royal de Brou dans son rôle de pôle d'attractivité touristique du département. De nouveaux espaces, jusqu'ici inconnus du public, seront livrés en 2018 : après le jubé, les appartements de Marguerite et les galeries hautes seront ouverts à tous les visiteurs et l'unité architecturale et historique du site retrouvée.

La livraison très attendue de l'ascenseur renforcera l'accessibilité du site et permettra à tous les publics de profiter de ce parcours significativement rallongé.

En outre, comme une fois par mandat, l'exposition du musée du Monastère Royal constituera le cœur battant de l'événement culturel et artistique annuel piloté par la Ville et fédérant l'ensemble des acteurs culturels de la Ville. Il s'agira d'une exposition exceptionnelle intitulée "De Van Eyck à Van Orley - Primitifs flamands de Marguerite d'Autriche (titre provisoire et haut patronage sollicité des souverains de Belgique).

Pour assurer le financement de cette exposition exceptionnelle, une solidarité interne au budget de la culture a été activée permettant de mobiliser un budget de 175 K€.

2.2.3 Assurer la sécurité des événements

L'organisation d'événements nécessite la mobilisation de moyens toujours plus importants pour assurer la sécurité des populations. En lien permanent avec ses partenaires, la Ville de Bourg prend toute sa place dans la chaîne des sécurités et s'engage fortement aux côtés des associations organisatrices pour leur permettre de maintenir leurs événements tout en faisant face aux obligations du plan Vigipirate. En 2018, au-delà des agents de la Police Municipale, des agents des services techniques et des matériels (barrières, blocs bétons...), la ville de Bourg-en-Bresse va se doter de nouveaux outils pour renforcer encore les dispositifs existants :

Le système de vidéoprotection du centre-ville, initié en 2012 et consolidé en 2015 va connaître une nouvelle phase de développement (montant inscrit 40 K€). L'avenue Alsace-Lorraine, la rue Gambetta, la rue Notre-Dame, la rue Bichat et le Cours de Verdun seront progressivement équipés pour répondre notamment aux problématiques des cortèges de mariages dangereux et aux violences liées à l'activité nocturne. La ville de Bourg poursuit ainsi le développement raisonnable et raisonné de son système de vidéoprotection, non pas par principe, mais pour répondre sur des lieux ciblés, à des problématiques identifiées.

Le raccordement de l'ensemble du système de vidéoprotection municipal au Commissariat sera effectif en 2018. Il permettra à la police nationale, lorsque ce sera nécessaire, de prendre la main sur le dispositif pour une plus grande réactivité et une efficacité accrue des interventions.

2.3 Bâtir la ville de demain

D'une part, la nouvelle préparation du budget pour l'année 2018 a nécessité de prendre des décisions importantes : renoncer à aménager la place de l'hôtel de Ville et la rue de la République, ainsi que reporter la réalisation de la salle des fêtes familiales. Ces projets sont indispensables, néanmoins, la Ville de Bourg-en-Bresse a jugé nécessaire de prioriser les investissements qui concernent le quotidien des Burgiens, dans les quartiers.

D'autre part, le travail de concertation avec les Burgiens sera poursuivi sur tous les projets – en particulier avec les conseils citoyens. La troisième session de ces conseils arrive à son terme et leur renouvellement sera organisé en ce début d'année.

2.3.1 Investir pour le quotidien des Burgiens dans les quartiers

Dans le prolongement de ce qui a été engagé depuis le début du mandat, une attention toute particulière a été portée sur les lieux de vie quotidiens des Burgiens : les quartiers de la ville.

Ainsi, la Collectivité a conçu une programmation de rénovation des voiries qui se répartie sur plusieurs quartiers. Le patrimoine routier est vieillissant et nécessite chaque année qu'un nombre important de rues soit rénové : les choix

étant opérés en collaboration avec les conseils citoyens, afin de concevoir une programmation au plus proche des besoins.

Pour n'en citer que quelques-unes, la Ville de Bourg-en-Bresse procédera au réaménagement des rues du petit Montholon (100 K€), des Graves (40 K€), une première phase de la rue Montesquieu (300 K€), la rue Largillière (60 K€), la rue Branly (40 K€). Cette année verra également le lancement des travaux de la rue du Montholon (175 K€ en 2018 sur un budget total de 875 K€), attendu depuis de nombreuses années compte-tenu de son importante fréquentation piétonne alors que ses trottoirs sont très étroits. Ces nouveaux aménagements offriront davantage de place et de sécurité aux piétons et aux cycles.

Certains trottoirs de la ville, en particulier dans les quartiers résidentiels rétrocédés dans le domaine public, n'ont jamais été refaits depuis leur création. Pour cette raison, un plan trottoir a été engagé au début du mandat, dont l'enveloppe allouée a été réhaussée de 300 K€ pour cette année : cela permettra ainsi de commencer une première phase de rénovation des trottoirs de l'avenue Jean-Marie Verne (1^{ère} tranche pour 90 K€) - que des milliers de lycéens utilisent quotidiennement -, la rénovation des trottoirs de la rue des Ménétriers, de l'avenue de l'Égalité, de la rue Blériot ou encore de l'allée des Bouvreuils.

De nombreux aménagements de proximité décidés par les conseils citoyens dans une enveloppe de 100 K€ (dans le cadre du Comité Consultatif de Programmation des Travaux) sont d'ores et déjà programmés pour cette nouvelle année : aménagement d'un mini-giratoire chemin du moulin des loups, création d'un passage piéton rue des Lilas, installation d'une fontaine à eau dans le square Louis Parant ou encore création d'une nouvelle traversée piétonne sécurisée avenue Amédée Mercier.

La rénovation structurelle d'ampleur dont va bénéficier le quartier du Pont des Chèvres constitue la deuxième étape du programme de rénovation des quartiers de Bourg-en-Bresse. Cette opération, qui mobilise différents acteurs locaux et nationaux, poursuivra les objectifs de diversification de l'habitat du quartier et favorisera la mixité sociale et fonctionnelle (habitat, commerces, services...). Elle vise à améliorer les liaisons avec le centre-ville et l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants en transformant le boulevard Édouard Herriot en boulevard urbain ; à promouvoir l'efficacité énergétique à travers l'isolation thermique du bâti et l'accompagnement des bailleurs sur la rénovation des immeubles.

Après la signature avec l'État du protocole de préfiguration en 2016 et la concertation des habitants qui a débuté en 2017, les premiers travaux structurants débiteront cette année avec la création d'un bassin d'orage et le réaménagement du boulevard Édouard Herriot.

2.3.2 Investir pour l'amélioration des services rendus aux Burgiens

Dans un contexte de baisse des dotations de l'État, la vigilance est de mise quant au maintien des services publics essentiels. Ainsi, malgré la décision du groupe La Poste de fermer leur agence aux Vennes, la Ville de Bourg-en-Bresse a œuvré avec le conseil citoyen du secteur et le centre social pour la création d'une agence postale communale, afin de maintenir ce service indispensable sur le quartier.

Au-delà du maintien de ces services, l'objectif est d'améliorer les services en modernisant leurs infrastructures :

Ainsi, les premiers travaux de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (pour un montant de 2,55 M€ inscrits en 2018 sur un total de 6,16 M€) commenceront cette année, afin d'offrir un nouveau bâtiment aux associations burgiennes et leur adhérents – celui-ci viendra en remplacement des bâtiments très vieillissants et peu fonctionnels de l'actuelle MJC et de la Maison de la vie associative.

Conformément aux engagements pris lors de la campagne municipale de 2014, un nouvel équipement sur la ville sera créé : une salle des fêtes familiale. Bien que l'investissement ait été reporté, les premières études commenceront en 2018 (pour un montant inscrit de 70 K€ au budget 2018 sur un montant total de 1,6 M€).

L'Espace Petite Enfance du Bastion étant vieillissant et plus aux normes, un nouvel équipement sera recréé cette année, à côté de l'école Charles Jarrin (montant budgété à hauteur de 390 K€ en 2018 sur un montant total de 1,4 M€). Ce nouveau bâtiment sera plus fonctionnel et verra sa capacité d'accueil augmentée.

Enfin, après avoir mobilisé des finances sur les équipements dédiés aux pratiques professionnelles, la Ville de Bourg-en-Bresse investira cette année en faveur des équipements sportifs dédiés aux pratiques amateurs. Ainsi, le stade des Vennes se verra doté de nouveaux vestiaires (pour un montant inscrit en 2018 de 640 K€ sur un total prévu de 1,7 M€).

2.3.3 Investir pour accueillir de nouvelles familles

La Ville de Bourg-en-Bresse souhaite développer une nouvelle offre de logement résidentielle qui soit adaptée au besoin des familles : ainsi, deux nouveaux quartiers seront aménagés dans les années à venir à Bouvent-Curtafray (dont les travaux d'aménagement sont budgétés, cette année, à hauteur de 474 K€ dans le cadre du budget annexe Lotissements) et sur le site de l'ancien camping municipal.

2.3.4 Investir pour la mutation de notre cœur de ville

La recomposition urbaine du cœur de ville sera poursuivie avec le projet Carré Amiot – qui se réalise en étroite coopération avec CA3B. Depuis 2016, ce dernier est entré dans une phase opérationnelle avec la gare des bus, la requalification des rues Gabriel Vicaire et René Cassin. En 2018, la Ville de Bourg-en-Bresse engagera – après une longue phase de consultation des Burgiens – une première phase d'aménagement des espaces publics (pour un montant de 2,6 M€) comprenant la place Bernard et le chevet de Notre-Dame ; s'en suivront la rue du 19 mars 1962 et le cours de Verdun. Les premiers travaux sur le Conservatoire à Rayonnement Départemental ont été réalisés, en particulier la démolition de l'aile arrière. Les premiers travaux de construction du nouveau conservatoire et de l'ensemble commercial débiteront en milieu d'année 2018 pour s'achever fin 2019.

Le plan de réhabilitation des rues commerçantes du cœur de ville est reconduit, avec l'engagement des travaux de l'Avenue Alsace-Lorraine (dont le montant de 1,7 M€ est budgété) qui a commencé en octobre 2017 et s'achèvera à la fin de l'été 2018, après une période de concertation qui aura duré une année complète.

Deux opérations importantes de rénovations des bâtiments historiques à vocation culturelle seront poursuivies cette année : la rénovation complète du site Albert Camus – débutée fin 2017 pour un achèvement prévu au printemps 2019 (avec un budget inscrit à hauteur d'un million d'euros en 2018, sur un montant total de 1,4 M€ dont 700 K€ pour l'office de tourisme pris en charge par CA3B) et la chapelle des jésuites.

En conclusion, dans un contexte très contraint pour les finances de la ville, mais conjoncturellement favorable, la ville :

- *promeut la solidarité et préserve les moyens financiers de son action en faveur de l'ensemble de la population burgienne notamment sa partie la plus fragilisée ;*
- *accroît très sensiblement le niveau de ses investissements pour réaliser les projets du mandat et satisfaire les besoins de proximité et de sécurité dans les quartiers ;*
- *contribue à l'animation de la ville et plus largement au dynamisme de l'agglomération et du bassin de vie.*

L'équipe municipale met au cœur de ses priorités l'éducation, notamment périscolaire, l'éveil à la culture, aux sports et aux loisirs. Elle considère que ces investissements contribuent à conforter les liens sociaux et à assurer la sécurité et la tranquillité de la population dans son ensemble.

3. Budget Principal Ville : présentation analytique

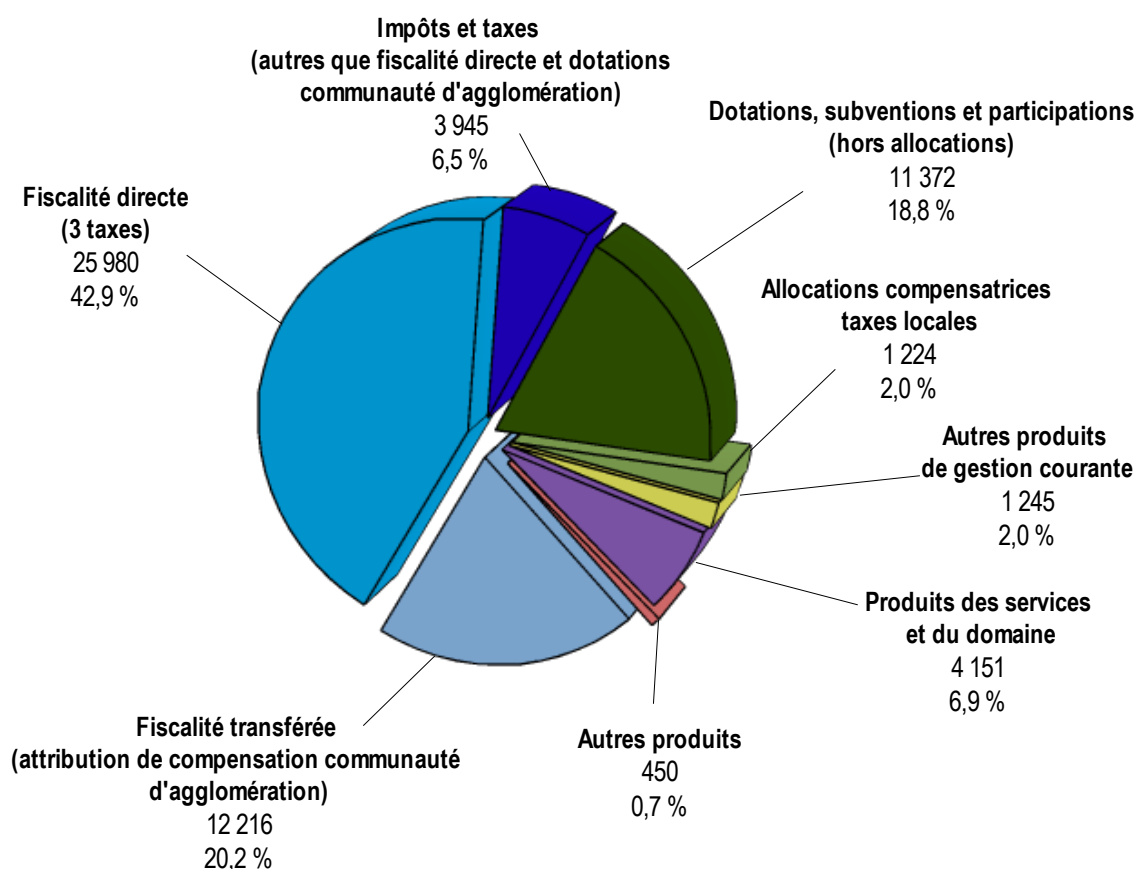
Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 60 583 557 € pour la section de fonctionnement contre 59 284 870 € au BP 2017, soit une hausse de 2,2 %,
- 23 622 407 € pour la section d'investissement (pour mémoire le BP 2017 s'élevait à 16 128 901 €).

3.1 Section de fonctionnement

3.1.1 Les ressources du budget primitif 2018

PRODUITS EN K€



Les produits de fonctionnement s'élèvent à 60 583 557 €, en hausse par rapport au BP 2017 (+ 1 298 687 €, soit + 2,2 %).

A - Produits des services et du domaine

Ce poste s'élève à 4 151 340 € contre 3 655 320 € au BP 2017, en forte hausse de 496 020 € (+ 13,6 %), du fait notamment de l'inscription de la nouvelle recette du forfait post-stationnement (+ 350 K€) mis en place au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la dépenalisation.

Cette hausse résulte aussi de l'accroissement du remboursement par d'autres organismes (État et surtout CA3B) de charges de personnel mis à leur disposition (+ 177 K€) et par l'ajustement à la hausse du produit de la restauration scolaire (+ 45 K€) du fait de l'accroissement des effectifs d'élèves.

En revanche, la participation des familles aux centres de loisirs est prévue à la baisse (- 30 K€) compte tenu de l'évolution de la fréquentation.

De même, la somme de 47 000 € prévue en 2017 en raison de l'organisation des Floralies sur le parc Ainterexpo n'est plus inscrite au BP 2018 (compte tenu de l'absence des floralies en 2018).

B - Impôts et taxes

Ce chapitre s'élève à 42 141 610 €. Il est en hausse de 1,2 % par rapport au BP 2017 (+ 500 242 €).

Plus précisément, ce chapitre comprend :

- **le produit de la fiscalité directe** pour un montant de 25 980 320 €, en hausse de 1,0 % (+ 267 622 €) par rapport au BP 2017.

Les bases d'imposition de la fiscalité directe n'ont pas été officiellement notifiées par les services fiscaux. Les crédits inscrits correspondent donc à une estimation fondée sur les bases définitives notifiées pour 2017 et sur une décision et deux hypothèses :

- l'absence d'augmentation des taux d'imposition
- la revalorisation nominale des bases de + 1,0 %, et la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels pour + 0,5%.
- une croissance naturelle des bases de + 0,2 % pour la taxe d'habitation et + 1,4 % pour la taxe sur le foncier bâti.

La hausse du produit plus limitée qu'escomptée s'explique en partie par le maintien en exonération (dès 2017) des contribuables concernés par la suppression de « la demi-part des veuves » qui auraient dû revenir progressivement en imposition de taxe d'habitation par tiers.

- **la dotation de la Communauté d'Agglomération** estimée à 12 216 300 € augmente de 0,8 % (100 330 €) par rapport au BP 2017.

Elle intègre l'impact des services mutualisés avec la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (prise en compte de la baisse attendue du coût unitaire des postes informatiques) et le transfert de la compétence GEMAPI pour une année pleine. Son montant sera ajusté en cours d'année en fonction des chiffres définitifs notifiés par CA3B.

- **les autres impôts et taxes**, pour un montant global de 3 944 990 €, sont en progression globale de + 3,5 % (+ 132 290 €) par rapport au BP 2017. Cette hausse est essentiellement liée à l'ajustement à la hausse du produit du stationnement par alignement sur le réalisé prévisionnel 2017 (+ 105 K€).

C - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'élève à 12 595 635 €, soit + 184 893 € (+ 1,5 %) par rapport au BP 2017. Il comprend :

- **la dotation forfaitaire (part principale de la dotation globale de fonctionnement)**

La dotation forfaitaire (5 547 400 €), principale recette de l'État, est prévue en faible baisse (- 80 820 € de BP à BP) en comparaison des fortes baisses constatées sur le budget communal depuis 2014.

En effet, le prélèvement au titre du redressement des comptes publics est supprimé par la loi de finances pour 2018 ne laissant que la réduction liée à l'écrêtement.

- **la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** à 2 044 930 €, évolue selon une estimation provisoire de + 162 753 €, soit + 8,7 % par rapport au BP 2017.

- **la dotation nationale de péréquation** est évaluée à 180 000 € (+ 29 000 €).

Ces trois dotations constituant la dotation globale de fonctionnement pourront faire l'objet d'un ajustement au budget supplémentaire lorsque leur montant définitif aura été notifié.

- **la dotation générale de décentralisation**, comme en 2017, s'élève à 153 800 €.
- **les allocations compensatrices de l'État** pour la fiscalité directe estimées à 1 223 405 €, sont en baisse de 70 620 € soit de - 5,5 % par rapport aux dotations prévues au BP 2017.

Les montants de ces compensations seront ajustés suivant notification par l'État de leur montant définitif.

- **les subventions diverses de fonctionnement** (État, Région, Département et autres organismes comme la CAF) sont inscrites pour un montant de 3 433 100 €, en hausse de 194 580 €, soit + 6,0 % .

Cette évolution porte notamment sur la participation de CA3B aux charges de centralité (+ 190 K€) concernant à la restauration universitaire (140 K€) et l'AGLCA (+ 50 K€).

En revanche, la participation de la CAF aux centres de loisirs (200 000 €) et au fonctionnement des haltes garderies (1 836 800 €) est prévue à la baisse, respectivement, de - 20 000 € et de - 37 000 €.

D - Autres produits de gestion courante

Ce poste comprend principalement le produit des diverses locations dont l'EPCC Théâtre, et les redevances versées par les fermiers, dans le cadre des délégations de services publics (SMAC,...) et certaines recettes particulières de gestion (tickets restaurants, ...).

Son montant s'élève à 1 244 622 € et est en hausse de 46 082 € par rapport à son niveau du BP 2017.

Cette hausse est principalement liée à la facturation à la SPL Efficacité Énergétique (écriture neutre budgétairement : voir contrepartie en dépenses de fonctionnement, chapitre des charges à caractère général) de la redevance d'occupation des locaux pour 64 140 € (contre 45 483,33 € au BP 2017, soit + 18,7 %) et à l'accroissement des remboursements d'impôts par des tiers (notamment + 23 000 € par CA3B lié à l'agrandissement du parc des expositions EKINOX).

E - Atténuation de charges

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et de charges de sécurité sociale. Il est inscrit pour 166 500 € (146 500 € au BP 2017), par alignement au réalisé 2017, en baisse de 20 000 €.

Les différents postes de recettes décrits ci-dessus (A à E) constituent les recettes de gestion.

Après 3 années de baisses successives, les recettes de gestion prévues au BP 2018 sont en hausse de + 1 247 K€, soit + 2,1%, grâce à la combinaison de plusieurs facteurs favorables tenant à la fois au contexte local (pacte fiscal et financier avec CA3B, recettes de stationnement) et national (projet de loi de finances pour 2018).

F - Produits exceptionnels

Figurent, à ce chapitre, les produits dits exceptionnels, les régularisations concernant les exercices antérieurs et les remboursements d'assurances.

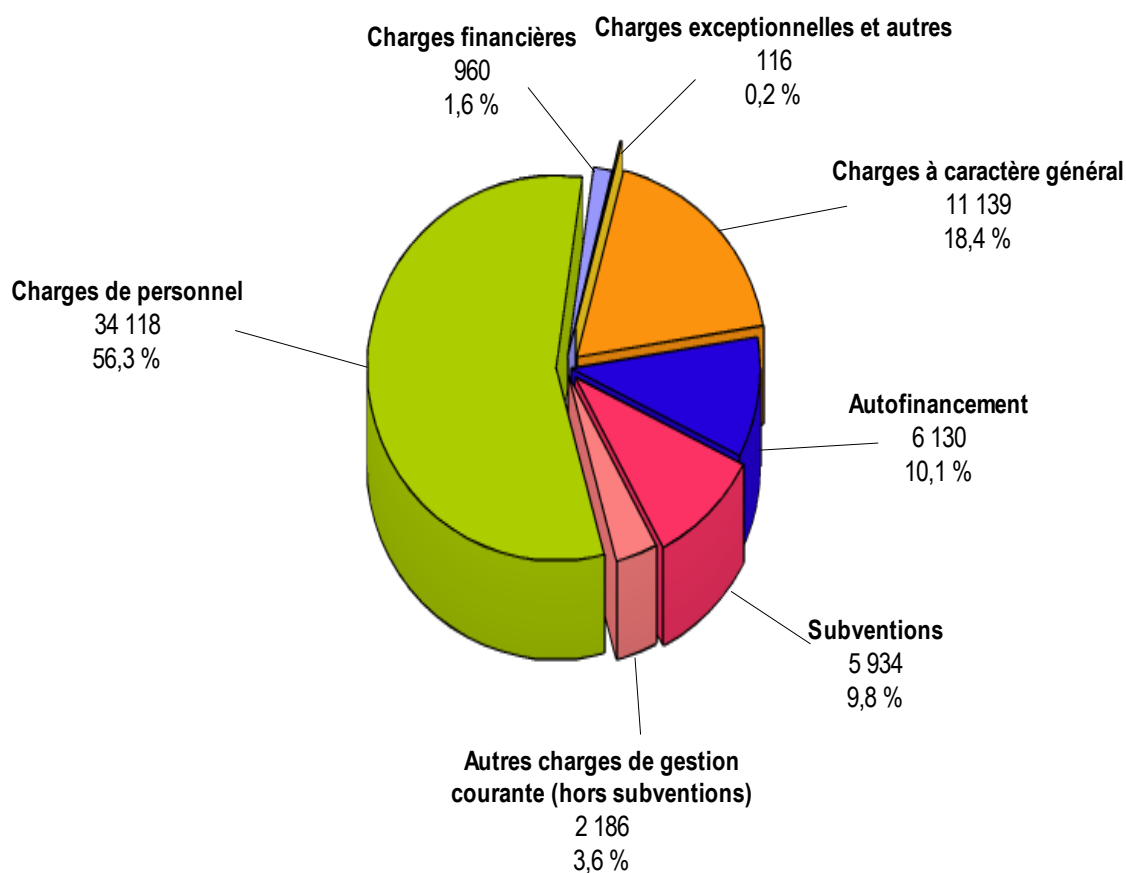
Le montant des inscriptions à ce chapitre (44 850 €) évolue peu par rapport à son niveau du BP 2017 (+ 2 500 €).

G - Résultat reporté

Il n'est pas fait appel à une reprise anticipée du résultat antérieur.

3.1.2 Les charges du budget primitif 2018

CHARGES EN K€



Les dépenses de fonctionnement, hors autofinancement (amortissements et virement à la section d'investissement) et hors dépenses imprévues, s'élèvent à 54 442 178 € contre 54 846 177,33 € au BP 2017, soit une baisse de 0,7 % (- 403 999,33 €) par rapport à 2017.

L'effort le plus important porte sur les charges à caractère général (- 261 K€, soit - 2,4 % à périmètre constant compte tenu de l'incidence sur ce chapitre de la location nouvelle de la salle de la JL : voir ci-dessous) et sur les charges de personnel contenues à + 1,5 %.

A - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, l'énergie et les fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires et l'ensemble des prestations de service ainsi que les participations entre budgets.

Il s'élève à 11 138 700 € (- 175 083,33 €, soit - 1,6 % après une baisse comparable au BP précédent : - 1,4 % à périmètre constant).

Les principales évolutions sur ce chapitre concernent les opérations suivantes :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ➤ fin du crédit-bail Challes champ de foire (rachat de l'option par la ville en 2017) | - 54 250,00 € |
| ➤ remboursement des charges d'eaux pluviales au budget assainissement (révision de l'assiette de calcul des dépenses de fonctionnement et fin du remboursement échelonné des dépenses d'équipement antérieurs à 2007) | - 100 000,00 € |
| ➤ location et entretien de la salle de la JL pour son utilisation pour les scolaires (changement de dispositif : désormais imputés principalement sur ce chapitre en lieu et place d'un versement de subvention à la JL pour 95 500 € auparavant : voir poste des subventions ci-dessous) | + 85 500,00 € |
| ➤ centre de loisirs (CDL) : alignement sur le réalisé 2017 | - 120 000,00 € |
| ➤ location de modulaires sur le site Mouthier (suite à sinistre) | + 33 840,00 € |
| ➤ dépenalisation du stationnement – convention avec un prestataire (ANTAI) pour la gestion du forfait post-stationnement | + 32 000,00 € |
| ➤ stationnement payant – gestion en régie (alignement sur le réalisé prévisionnel 2017) | - 98 700,00 € |
| ➤ redevance d'occupation remboursée à la SPL OSER conformément aux termes de la convention (écriture neutre budgétairement : voir partie recette de gestion) | + 18 656,67 € |

B - Charges de personnel

Pour mémoire, la prévision en charges de personnel au BP 2017 était de 33 490 K€.

La prévision au BP 2018 à hauteur de 34 117 850 € intègre à la fois le versement de l'allocation de vétéran (pour 125 K€) transféré du chapitre des charges de gestion courante (à la demande du comptable public) mais aussi le phénomène du glissement-vieillesse-technicité (GVT) occasionné par les augmentations statutaires (évolutions de carrière, promotions, avancements de grades et d'échelons).

Hors allocation de vétéran, les charges de personnel évoluent de BP à BP de seulement + 1,5 %. Cette évolution contenue est effectuée, pour la seconde année consécutive, à effectif globalement constant. Elle permet, comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, de prendre en compte le GVT, l'impact de la Contribution Sociale Généralisée (C.S.G.) dont la commune devrait percevoir la compensation de l'État et la mise en place du Régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

C - Autres charges de gestion courante

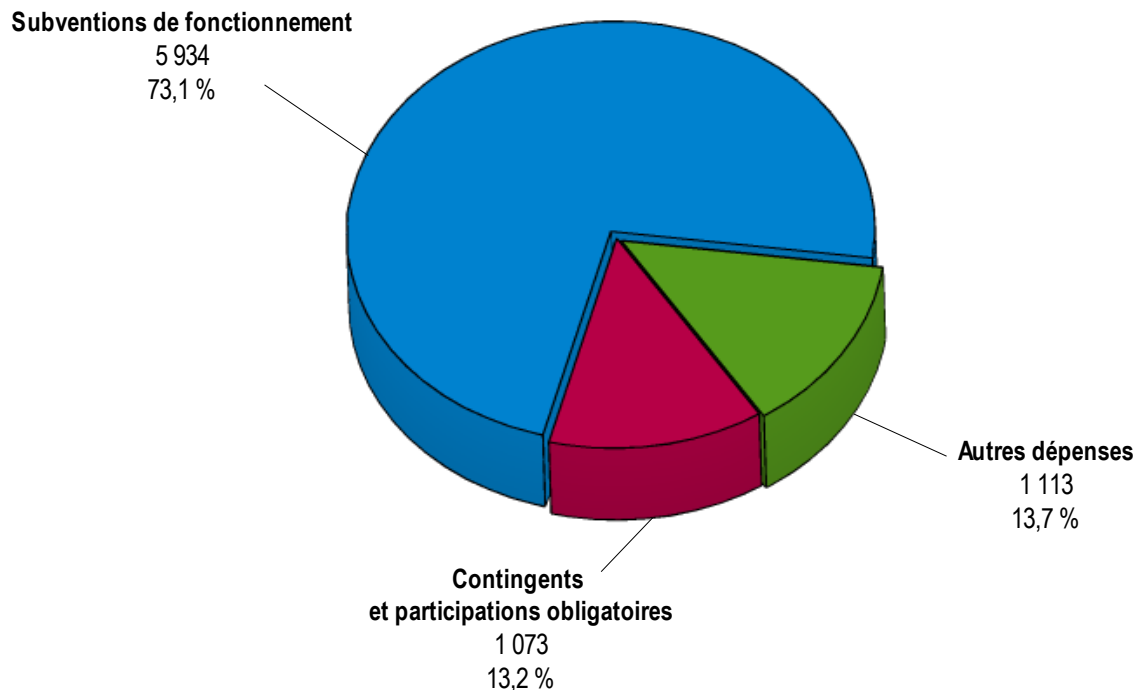
Ce chapitre regroupe principalement les participations obligatoires (dont le contingent incendie pour 727 600 €) et les subventions (pour 5 934 459 €).

Il comporte également les indemnités et frais de mission des élus ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

Le montant global du chapitre qui s'élève à 8 120 948 € représente au total 13,4 % (14,6 % au BP 2017) des dépenses de la section de fonctionnement.

Il diminue fortement (- 554 976 €) de BP à BP.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN K€



Cette baisse est essentiellement liée à des transferts vers d'autres chapitres (tel est le cas de l'allocation de vétéran et de la salle de la JL utilisée par les scolaires désormais louée en direct par la Ville) ou à la participation de CA3B aux charges de centralité (versement de subventions aux grands clubs : voir détail ci-dessous).

Le contenu de ce chapitre mérite les explications suivantes :

- **contingents et participations obligatoires** (compte 655) pour un total de 1 073 160 € (contre 1 208 500 € au BP 2017), en baisse de 135 340 € essentiellement du fait du transfert de l'allocation de vétéran (changement d'imputation à la demande de la recette municipale) vers le chapitre des charges de personnel (120 K€ au BP 2017).
La participation au fonctionnement des groupes scolaires privés (342 000 €) diminue de 14 K€ (effectifs moindres).
- **subventions de fonctionnement** (compte 657) : elles sont inscrites pour 5 934 458 € contre 6 344 515 € au BP 2017.
A l'intérieur de ce poste on observe :
 - la subvention de fonctionnement au **Département** (117 500 € au titre de la prévention spécialisée, contre 124 325 € au BP 2017).
 - la subvention de fonctionnement au **C.C.A.S.** (compte 657362) pour 905 600 € qui augmente globalement de 7 750 € principalement en raison de l'ajustement à la hausse du remboursement par cet organisme de la mise à disposition de personnel ville (écriture neutre budgétairement qui permet de rendre transparente cette mise à disposition : + 7 250 € en dépenses et en recettes).

- la subvention de fonctionnement à l'**E.P.C.C.** (compte 65737 pour 1 105 000 €) est inscrite pour le même montant que le BP précédent.
 - les subventions de fonctionnement aux **organismes privés et associations** (compte 6574), s'élèvent à 3 665 735 € contre 4 037 717 au BP précédent.
Leur baisse (- 371 982 €) est essentiellement liée à la participation de CA3B aux charges de centralité et par l'arrêt de versement d'une subvention de 95 500 € à la JL pour l'utilisation de sa salle par les scolaires.
En effet, depuis mi 2017, cette salle est directement louée et entretenue par la ville pour environ le même coût (95 500 €). Cette prise en charge directe est imputée pour 85,5 K€ sur le chapitre des charges à caractère général et pour 10 K€ sur les charges de personnel.
- **autres charges de gestion** : ce compte intègre principalement les participations versées en contrepartie de sujétions imposées par le service public dans le cadre des DSP pour 777 560 € (776 845 € au BP17) :
- l'AGLCA : 504 700 € (idem qu'au BP précédent), conformément aux termes de la DSP
 - la Truffe et les Oreilles : 272 860 € (presque le même montant qu'en 2017 : 272 145 €)

D - Fonds de péréquation des recettes fiscales (FPIC)

Il n'est inscrit aucune somme au titre du FPIC en 2018 (226 080 au BP 2017) compte tenu de la prévision de sa prise en charge intégrale par la communauté d'agglomération. En effet, le nouveau périmètre intercommunal a considérablement réduit le montant de la péréquation horizontale et le prélèvement dans ce cadre a déjà fait l'objet d'une prise en charge par CA3B en cours d'année 2017.

Les efforts d'économies entrepris ainsi que l'impact de la prise en charge du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et des **charges de centralité** (subventions aux grands clubs) aboutissent à ce que l'ensemble des **dépenses de gestion** (composées des charges à caractère général, des charges de personnel, du FPIC et des autres charges de gestion courante) **évoluent encore à la baisse cette année (- 328 K€, soit - 0,6 %).**

Cette baisse des dépenses de gestion combinée à la hausse des recettes de gestion (+ 2,1 %) entraîne un accroissement de la capacité d'autofinancement de la ville de + 1,7 M€.

E - Charges financières

Les charges financières passent de 1 044 500 € à 959 940 €, soit une baisse de 8,1 % (- 84 560 €) de BP à BP. Cette évolution résulte essentiellement de la diminution naturelle des intérêts sur la dette ancienne, mais également du réaménagement d'un emprunt en 2017 procurant un gain sur les intérêts de plus de 63 000 € entre 2017 et 2018.

En revanche, l'emprunt nouveau de 5 000 000 € réalisé en 2017 majore les charges financières de 77 035 € ; plus accessoirement (pour 14 292 €), les nouveaux emprunts de la SPL pour le financement des travaux du groupe scolaire Saint-Exupéry et du gymnase Favier viennent majorer les frais financiers.

Le taux moyen des intérêts de la dette ressort à 2,06 % au lieu de 2,50 % en 2017.

F - Charges exceptionnelles

Ces charges sont inscrites pour un montant de 104 740 €, en hausse de 8 850 € par rapport à leur montant du BP 2017. Cette hausse concerne la composante principale de ce chapitre qu'est la subvention d'équilibre à l'aérodrome, inscrite pour 66 000 € et qui évolue de BP à BP de + 7 000 €.

G - Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)

Ces deux postes sont destinés à financer le remboursement du capital de la dette. La capacité d'épargne (autofinancement comptable) dégagée par la section de fonctionnement s'établit à 6 130 000 € contre 4 430 000 € au BP 2017 (soit + 1 700 000 €, après une baisse au BP précédent de - 500 000 €).

La capacité d'autofinancement de la ville reste encore à un niveau satisfaisant et couvre l'intégralité du remboursement du capital de la dette (5 344 K€).

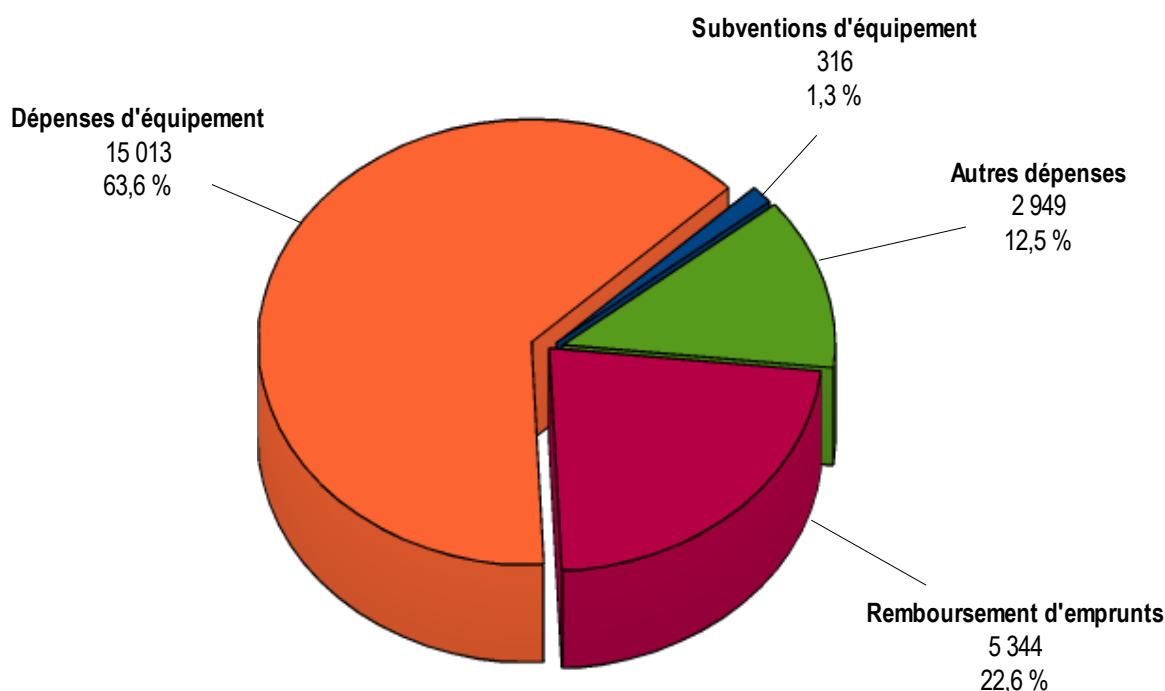
L'autofinancement comptable se décompose ainsi :

- virement à la section d'investissement : 4 130 000 € (contre 2 730 000 € au BP 2017)
- dotation aux amortissements 2 000 000 € (contre 1 700 000 € au BP 2017).

3.2 Section d'investissement

3.2.1 Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€



Cette section s'équilibre à la somme de 23 622 407 €.

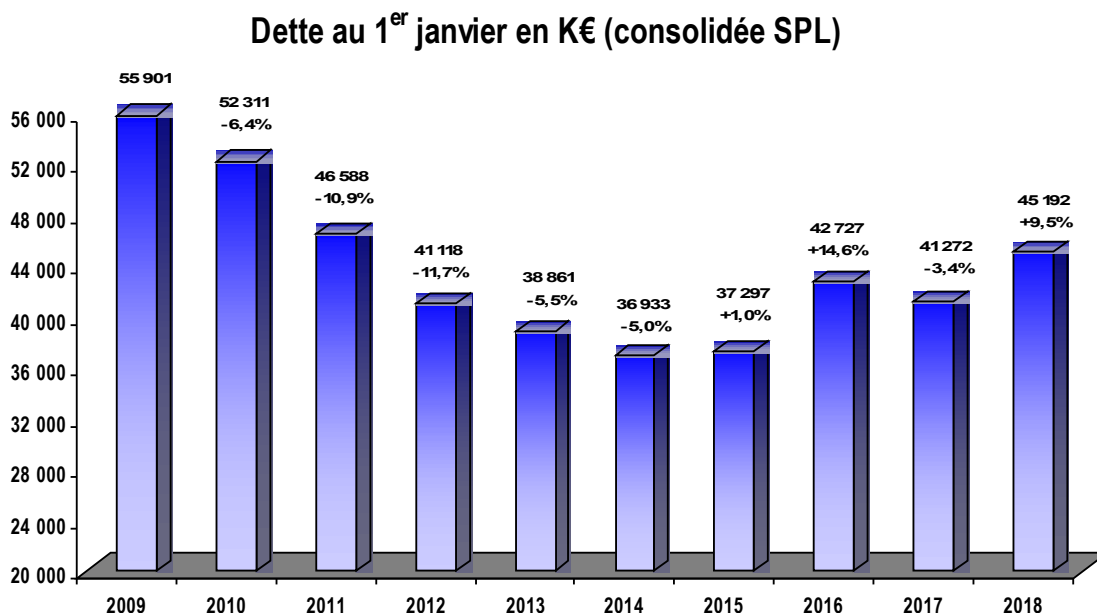
- **poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 5 349 900 € (contre 4 934 520 € au BP 2017) correspondant essentiellement au remboursement annuel du capital à l'échéance.

Ce poste est en hausse de 8,4 % en raison de la prise en compte, pour la 1^{ère} année, du remboursement du capital des prêts souscrits par la SPL OSER dans le cadre du financement des travaux d'économie d'énergie du groupe scolaire Saint-Exupéry et du gymnase Favier pour un montant de 94 193 €.

Ce poste est également majoré de l'augmentation naturelle du capital sur la dette ancienne (dans le cadre des annuités constantes), des effets sur le capital du réaménagement d'un emprunt en 2017, et enfin, du nouvel emprunt de 5 000 000 € encaissé en 2017, pour un montant de 329 028 €.

Le capital restant dû passe de 41 272 K€ à 45 192 K€ en y incluant la dette indirecte de la SPL, liée aux emprunts concernant le groupe scolaire Saint-Exupéry et le gymnase Favier (+ 3 855 K€).

L'évolution de la dette en capital est la suivante :



➤ **poste "subventions d'équipement à verser"** pour 315 800 € (contre 404 900 € au BP 2017). Cette baisse provient essentiellement de la non ré-inscription de la subvention versée habituellement au syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Reyssouze et au syndicat de la Veyle compte tenu du transfert de la compétence GEMAPI à CA3B.

Parmi les subventions à verser, on peut noter :

▪ CMN (Centre des Monuments Nationaux) - ascenseur du Musée de Brou	144 000€
▪ Tennis Club de Bourg	20 000 €
▪ PRRU Bourg participation étude urbaine CA3B	22 100 €
▪ Énergie renouvelable et économie d'énergie (subvention aux particuliers)	50 000 €
▪ OPAH énergie 2	30 000 €
▪ SMAC (DSP matériels et installations)	27 500 €
▪ Centre Hospitalier – construction Pôle mère enfant	15 200 €
▪ Entreprises, accessibilité des ERP - plan commerces en Ville	10 000 €
▪ EPCC théâtre	15 000 €

➤ **poste "dépenses d'équipement"** (hors subventions d'équipement versées) pour 15 013 201,31 € (10 472 168 € au BP 2017) et qui est réparti sur les chapitres ci-après :

▪ immobilisations incorporelles (logiciels, études...) :	317 000,00 € (contre 239 040,00 € au BP 2017)
▪ immobilisations corporelles (acquisitions et installations) :	2 865 459,58 € (contre 4 027 819,56 € au BP 2017)
▪ immobilisations en cours (travaux) :	11 830 741,73 € (contre 6 205 308,50 € au BP 2017)

Les crédits inscrits sur ces chapitres correspondent à une prévision en terme de crédits de paiement, tels qu'ils ont été mis au point dans le cadre de l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement.

Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent à 15 329 001,31 € au BP 2018 (10 877 068,08 € au BP 2017).

Ce budget d'investissement d'un niveau élevé mais compatible avec les capacités d'épargne de la ville, permet à la fois de poursuivre la réalisation des projets d'investissement déjà engagés par la ville, de soutenir l'activité économique mais aussi d'assurer le maintien en bon état du patrimoine existant et notamment la voirie.

Les crédits inscrits au BP 2018 sont déclinés comme suit :

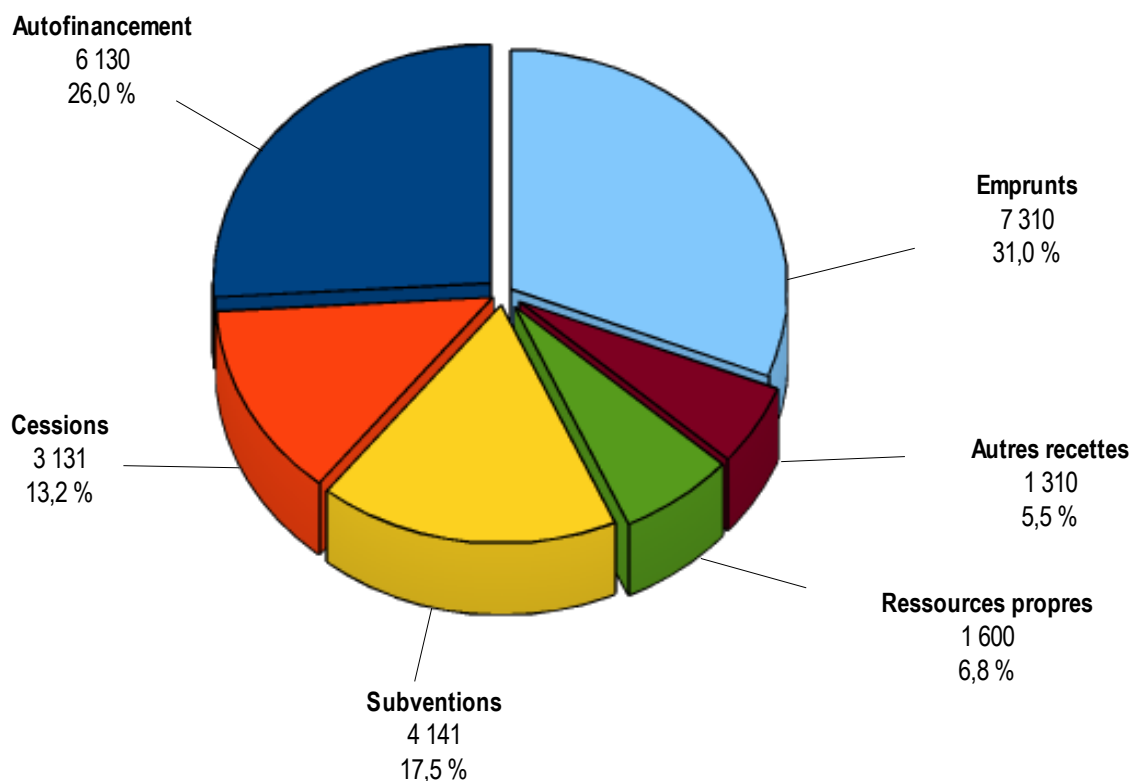
▪ PRRU Bourg phase préparatoire (hors subventions d'équipement)	52 K€
▪ espaces publics - petits aménagements (espaces de proximité, de jeux et agospaces)	220 K€
▪ stationnement sur voirie (panneaux horodateurs notamment)	37 K€
▪ avenue Alsace-Lorraine	1 700 K€
▪ vidéoprotection (extension du système central actuel et caméras)	40 K€
▪ Challes / Europe – études et travaux	75 K€
▪ revêtements d'autres voiries, chaussées et trottoirs	1 135 K€
▪ mobilier urbain et signalisation (dont éclairage public, feux tricolores, signalisation, poteaux d'incendie)	388 K€
▪ travaux eaux pluviales (dont 230 K€ Bassin Versant Veyle petit Montholon)	530 K€
▪ acquisitions foncières	275 K€
▪ site Camus – réhabilitation	1 050 K€
▪ la Chagne - vestiaires	165 K€
▪ relocalisation des services techniques (Cenord)	460 K€
▪ espace petite enfance Jarrin	390 K€
▪ Maison de la culture et de la citoyenneté	2 550 K€
▪ vestiaires des Venues (Mouthier et Hexagonaux)	640 K€
▪ ancien tribunal – adaptation des locaux réhabilitation	80 K€
▪ Chapelle Lalande/des Jésuites	407 K€
▪ musée de Brou (hors subvention d'équipement versée)	180 K€
▪ Carré Amiot – travaux	2 600 K€
▪ autres travaux sur bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sociaux et sportifs...	1 188 K€
▪ matériel technique et de transport, mobilier et autres matériels	225 K€
▪ rénovation des cours d'écoles	100 K€
▪ La Madeleine (études pour le projet centre de loisirs)	60 K€
▪ espaces verts – entretien, réfection et clôtures des jardins publics, terrains de sport (dont installation de mobilier espaces verts - rénovation du patrimoine arboré)	130 K€
▪ études générales (études topographiques, pré-opérationnelles, d'urbanisme, déplacements...)	125 K€
▪ œuvres d'art (restauration, acquisition et numérisation)	34 K€
▪ «Couleurs d'amour» (nouvelle production artistique et matériels)	180 K€

- A noter par ailleurs, l'inscription d'une somme de 2 130 K€ au titre d'une avance (remboursable) au budget annexe lotissement dans le cadre de la réalisation de l'opération d'habitat sur le secteur Bouvent-Curtafray. Cette avance fera l'objet d'un remboursement après la vente des lots ainsi aménagés (voir budget annexe lotissements).

3.2.2 Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 23 622 407 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- **les ressources propres** pour 1 600 000 € comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 1 350 K€ (+ 350 K€ par rapport au BP 2017), et la taxe d'aménagement et versement pour sous-densité pour 250 K€ (idem qu'au BP 2017).
- **les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 4 140 707 €, en forte hausse par rapport à l'inscription du BP 2017 (1 097 K€, soit + 3 043 K€ par rapport au BP 2017). Les quatre principales inscriptions concernent le produit des amendes de police et les participations dans le cadre des projets ci-dessous :
 - le produit des amendes de police pour 630 K€ (contre 383 K€ au BP 2017 ; il fait l'objet d'une inscription intégrale au budget principal (alors qu'il était partagé depuis 2011 entre le budget principal et le budget annexe parcs de stationnement),
 - la Maison de la Citoyenneté et de la culture : acompte sur participation de CA3B (660 K€), de la Région (500 K€), du Conseil Départemental (300 K€) et de l'État (437 K€) aux travaux réalisés par la Ville
 - le site Camus : CA3B (300 K€), Région (188 K€) et l'État (241 K€) aux travaux de réhabilitation réalisés sur ce site
 - l'avenue Alsace-Lorraine : participation de l'État (239 K€), et du Conseil Départemental (75 K€)
 - la Chapelle Lalande : participation de l'État (185 K€) et du Conseil Départemental (59 K€)
- **les produits de cessions** sont inscrits pour 3 192 K€ (contre 1 344 K€). Cette hausse s'explique notamment par le transfert d'un terrain (assimilé à une cession) du budget principal vers le budget annexe lotissements sur le secteur Bouvent-Curtafray (2 130 K€) : voir budget annexe.
Par ailleurs, sur ce même secteur, il est prévu la vente de terrains pour 500 K€ à CA3B dans le cadre de la réalisation d'un lotissement à caractère économique (cadre loi Notre : compétence agglo),

- **les autres recettes réelles** qui sont constituées essentiellement de la perception du produit de vente réalisé en différé pour le terrain de l'abattoir pour 550 K€.

l'emprunt est inscrit pour un montant prévisionnel de 7 310 000 €, soit un niveau assez proche de 2017 (7 450 000 €).

l'autofinancement comptable, à 6 130 000 € évolue fortement à la hausse (+ 1 700 K€, soit + 38,4 %) par rapport au BP précédent .

La poursuite de la maîtrise des dépenses engagée par la ville depuis 2009 et la bonne orientation des recettes permettent d'améliorer l'équilibre du budget 2018 sans nécessiter le recours au levier fiscal.

La capacité d'autofinancement est en amélioration sensible (5 891 K€ au lieu de 4 240 K€ au BP 2017) et permet de couvrir une partie importante du besoin de financement de la section d'investissement qui progresse lui aussi fortement, sans augmenter le recours à l'emprunt qui reste pratiquement identique à celui de 2017.

La CAF permet de nouveau de couvrir le remboursement du capital de la dette (5 344 K€), la différence constituent l'épargne nette, à 547 K€.

4. Budgets annexes

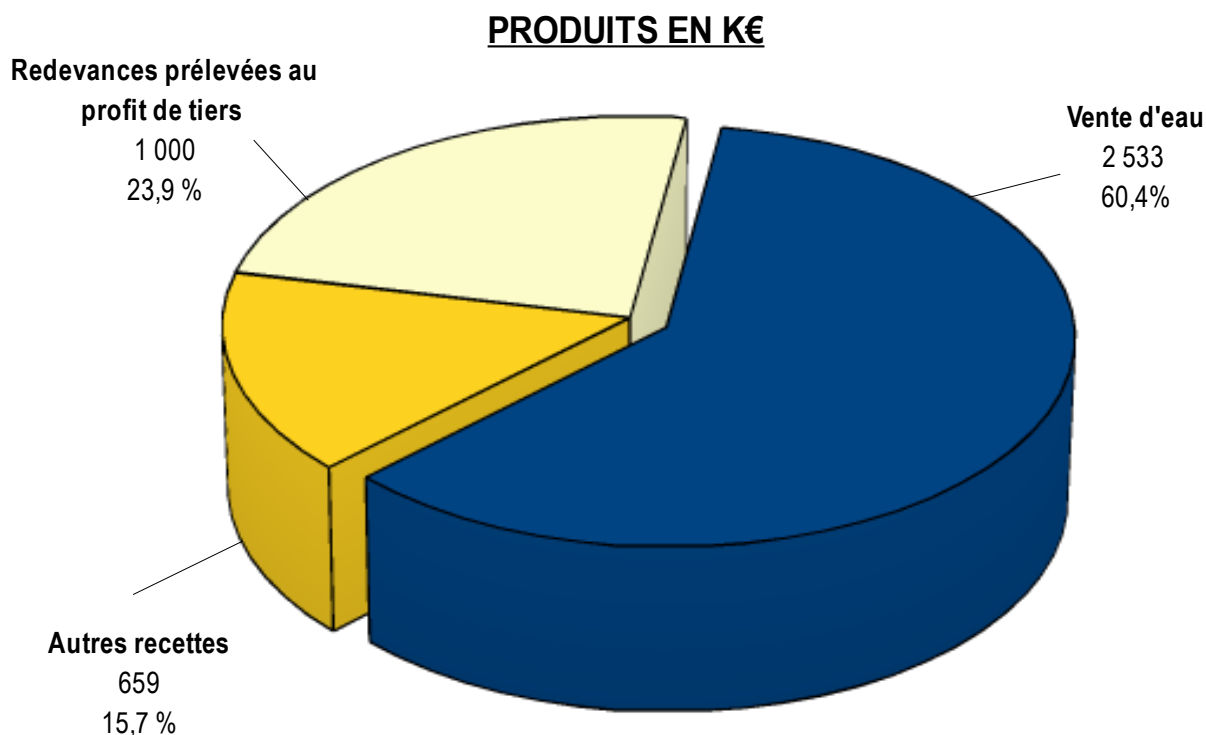
4.1 Budget Eau

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 192 600 € en section de fonctionnement et de 3 373 670 € en section d'investissement.

4.1.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement augmente de 95,6 K€ (soit + 2,3 %) par rapport au BP 2017.

A – Produits



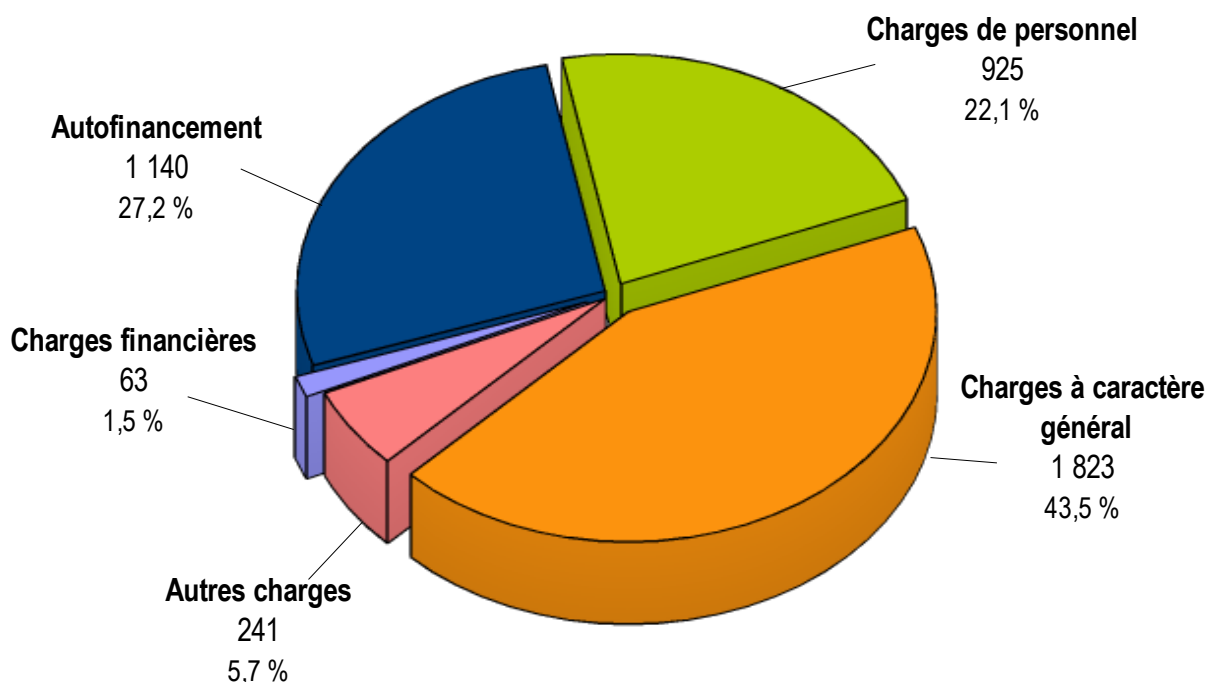
La recette principale de vente d'eau (3 533 K€, intégrant le produit des redevances « contre-valeur pollution » et prélèvement), a été établie sur la base d'une stabilité du volume d'eau vendue et d'un maintien des tarifs. Elle se stabilise à son niveau du BP 2017 (+ 6 K€) avec toutefois des évolutions différenciées de ses composantes :

- le produit de vente d'eau est ajusté à la hausse de + 46 K€ (alignement sur le réalisé prévisionnel 2017).
- la redevance «contre-valeur pollution» (800 K€) collectée et reversée à l'Agence de l'eau diminue de 40 K€ (prévision du BP 2017 basée sur l'annonce de l'Agence de l'eau d'augmenter ses tarifs, ce qui ne s'est pas produit finalement). Cette redevance est intégralement reversée à l'Agence de l'eau et se compense donc en recette et en dépense (voir partie charges à caractère général).

Pour ce qui concerne les produits réels, les subventions exceptionnelles reçues de l'Agence de l'eau passent d'une prévision de 15,3 K€ à 91,8 K€. Elle correspondent pour l'essentiel à des subventions dans le cadre des projets réalisés en Afrique au titre de la loi Oudin (voir dépense ci-dessous : poste charges exceptionnelles).

B – Charges

CHARGES EN K€



➤ **Charges à caractère général**

Elles diminuent légèrement (- 15,5 K€, soit - 0,8 %) par rapport au BP 2017. Cette évolution est portée principalement sur le poste des autres taxes et redevances et en particulier sur les versements de la redevance « contre-valeur pollution » collectée au profit de l'Agence de l'eau (40 K€ voir contrepartie des recettes ci-dessus).

En revanche, les charges d'électricité sont prévues à la hausse de + 12 K€.

➤ **Charges de personnel**

Les charges de personnel (924 800 € contre 904 200 € au BP 2017) s'accroissent de + 20 600 € (+ 2,3 %)

➤ Les **charges financières** diminuent (- 6,8 K€, soit - 9,7 %) : elles passent de 69 900 € au BP 2017 à 63 100 € au BP 2018 grâce à l'absence de réalisation d'emprunts nouveaux en 2015, 2016 et 2017 et à l'impact de la renégociation intervenue en 2016 sur un prêt.

➤ Les **charges exceptionnelles** passent de 71 000 € à 154 000 €, soit + 83 K€. Cette hausse est portée principalement sur le poste des subventions exceptionnelles d'équipement qui passent de 20 K€ à 90 K€ (coopération internationale dans le cadre de la loi Oudin pour la réalisation de projets en Afrique : voir délibération du conseil municipal de janvier 2018).

➤ **Autofinancement**

L'autofinancement dégagé par ce budget est de 1 140 000 € (+ 20 K€ par rapport au BP 2017). Il est composé principalement des dotations aux amortissements inscrites pour 950 000 € (900 K€ au BP 2017) et du virement vers la section d'investissement pour 190 000 € (220 K€ au BP 2017).

4.1.2 Section d'investissement

Hors opérations afférentes à l'option de tirage sur la ligne de trésorerie (une somme de 1 121 670 € est inscrite à ce titre en recettes et en dépenses donc neutre budgétairement), la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 252 000 € (contre 1 227 829 € au BP 2017).

A - Dépenses

Les **dépenses d'équipement** sont inscrites pour 1 828 800 € (contre 1 533 000 € au BP 2017, soit + 295 800 €) et représentent 68,1 % de la section (hors opérations relatives à la gestion de la trésorerie).

Ces dépenses consistent principalement en :

◆ reprise des branchements plomb	100 000 €
◆ acquisition de compteurs	30 000 €
◆ renouvellement, extension de réseaux et réfection de tranchées	815 000 €
◆ programme de renouvellement des installations de production d'eau (équipements et génie civil)	350 000 €
◆ travaux station de pompage	374 800 €
◆ frais d'études – protection des ressources en eau (Lent, Péronnas)	31 000 €
◆ acquisition d'un véhicule	15 000 €
◆ logiciel supervision - automatisme	75 000 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 317 700 €, contre 320 500 € au BP 2017. Il représente 14,1 % de la section.

B - Recettes

Ce budget est **autofinancé** (1 140 000 €) à hauteur de 50,6 %. Des **subventions** émanant de l'Agence de l'eau sont inscrites en 2018 pour 112 000 € (BP 2017 : 20 000 €).

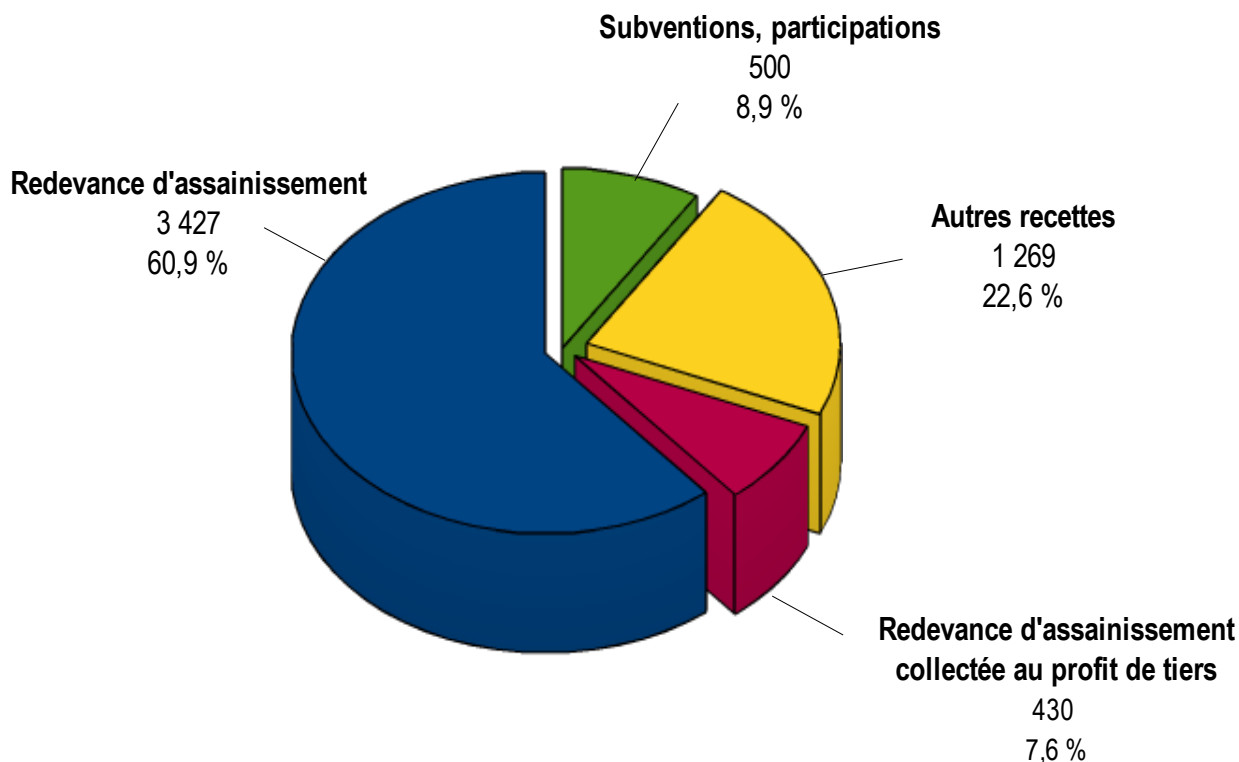
Le recours prévisionnel à l'**emprunt** est de 1 000 000 € (BP 2017 : 810 000 €). L'emprunt sera ajusté au besoin en fonction du rythme de réalisation des investissements.

4.2 Budget Assainissement

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 626 340 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 7 613 200 € pour la section d'investissement.

4.2.1 Section de fonctionnement

PRODUITS EN K€



A - Produits

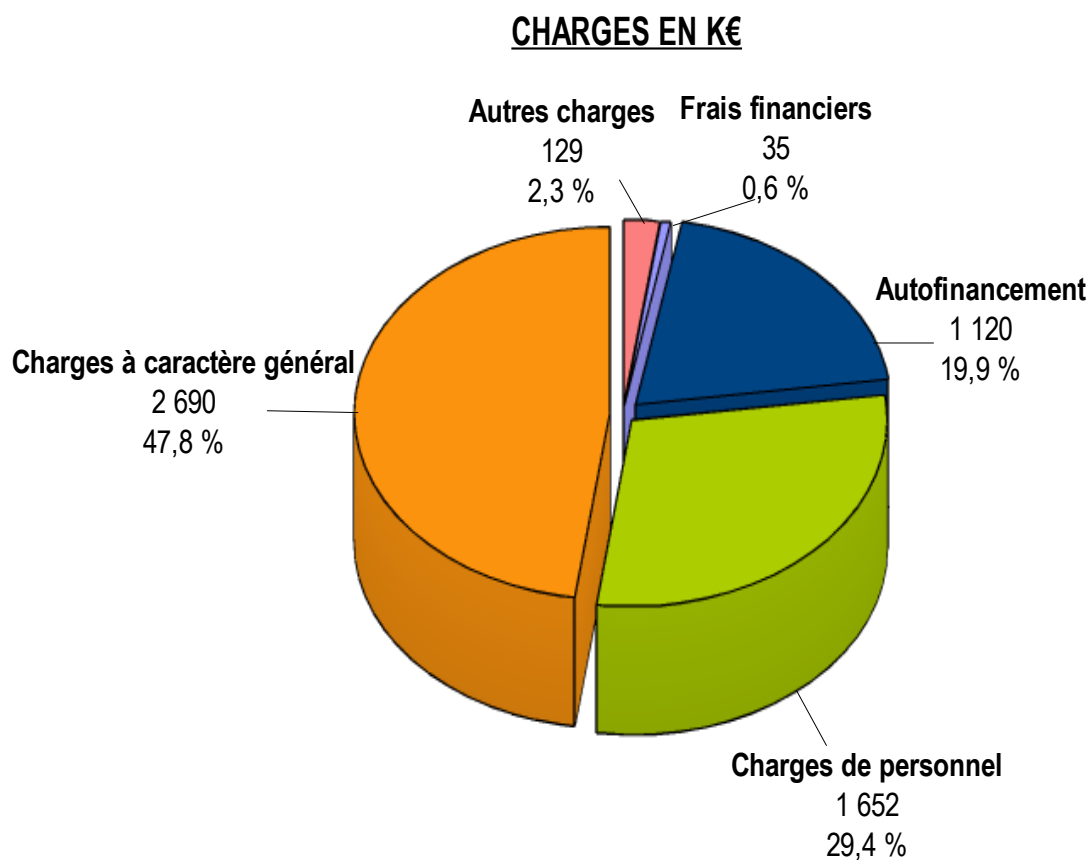
Les recettes de gestion (5 456 690 €) diminuent globalement de 75 000 €, soit - 1,3 %. Cette évolution est notamment constatée sur :

- **le remboursement par le budget principal** du reliquat de charges d'eaux pluviales antérieures à 2007 qui est en diminution de 100 K€ (fin du remboursement des travaux réalisés antérieurement à 2008 sur ce budget et l'assiette de calcul).
- **la participation de tiers** aux travaux d'assainissement collectif qui est ajustée à la baisse (- 40 K€) par alignement sur les réalisés antérieurs.

En revanche, le produit des **redevances d'assainissement collectif** augmente de + 60 000 €. L'estimation de ce produit est basée sur la stabilité des volumes d'eau traitée par rapport au réalisé prévisionnel 2017 (légèrement en hausse par rapport à la prévision du BP 2017) et sur un maintien des tarifs.

La hausse du produit d'assainissement s'explique également par l'ajustement à la hausse des redevances perçues (et reversées en dépenses) au profit de la commune de Péronnas (+ 20 K€) et de la communauté de communes de la Vallière (+ 20 K€) par alignement sur le réalisé 2017.

B - Charges



La hausse des **charges réelles** de 3,3 % (+ 145 300 €) porte notamment sur le poste des charges à caractère général qui s'accroît de + 141 238 €. Compte tenu de la hausse de certaines charges relatives au fonctionnement de la STEP (électricité, consommation d'huile, location d'un manitou et de 2 modules de régulation pour les bassins d'aération, campagne de recherche de micro polluants, études sur risques d'exploitation sur site, suppression des apports liés aux luxiviats, ...) de + 120 070 € et par le reversement à la commune de Péronnas de la redevances d'assainissement perçue à son profit (+ 20 K€).

Autofinancement

L'autofinancement dégagé par ce budget s'élève à 1 120 000 € au BP 2018 (1 350 000 € au BP 2017).

4.2.2 Section d'investissement

Hors opérations de tirage sur ligne de trésorerie (une somme de 733 200 € est inscrite à ce titre en recettes et en dépenses, donc neutre budgétairement), cette section (6 880 000 €) est en très forte hausse de 109,2 %, soit + 4 010 000 € par rapport au BP 2017.

A - Dépenses

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 372 200 € (contre 355 100 € en 2017), soit 5,4 % (contre 19,4 % l'an dernier) du total de la section (hors opérations de tirage sur ligne de trésorerie).

Les dépenses d'équipement, inscrites pour un montant de 6 329 000 € (2 327 600 € au BP 2017), sont en hausse de 4 M€ et concernent principalement les opérations suivantes :

➤ réhabilitation, extension et renouvellement de réseaux	1 160 000 €
➤ logiciel de supervision de la station d'épuration	125 000 €
➤ aménagement dans le cadre du transfert de la plateforme de stockage des boues de la STEP	64 000 €
➤ station d'épuration (travaux de modernisation du génie civil et des équipements, matériels et équipements)	366 000 €
➤ travaux bassin de captage (zone golf de Bouvent/Ainterexpo)	400 000 €
➤ études et travaux du bassin de rétention du Pont des Chèvres	4 100 000 €
➤ visualisation des réseaux avec caméra pour travaux de renouvellement	30 000 €

B - Recettes

Le financement de la section est quasi exclusivement assuré par :

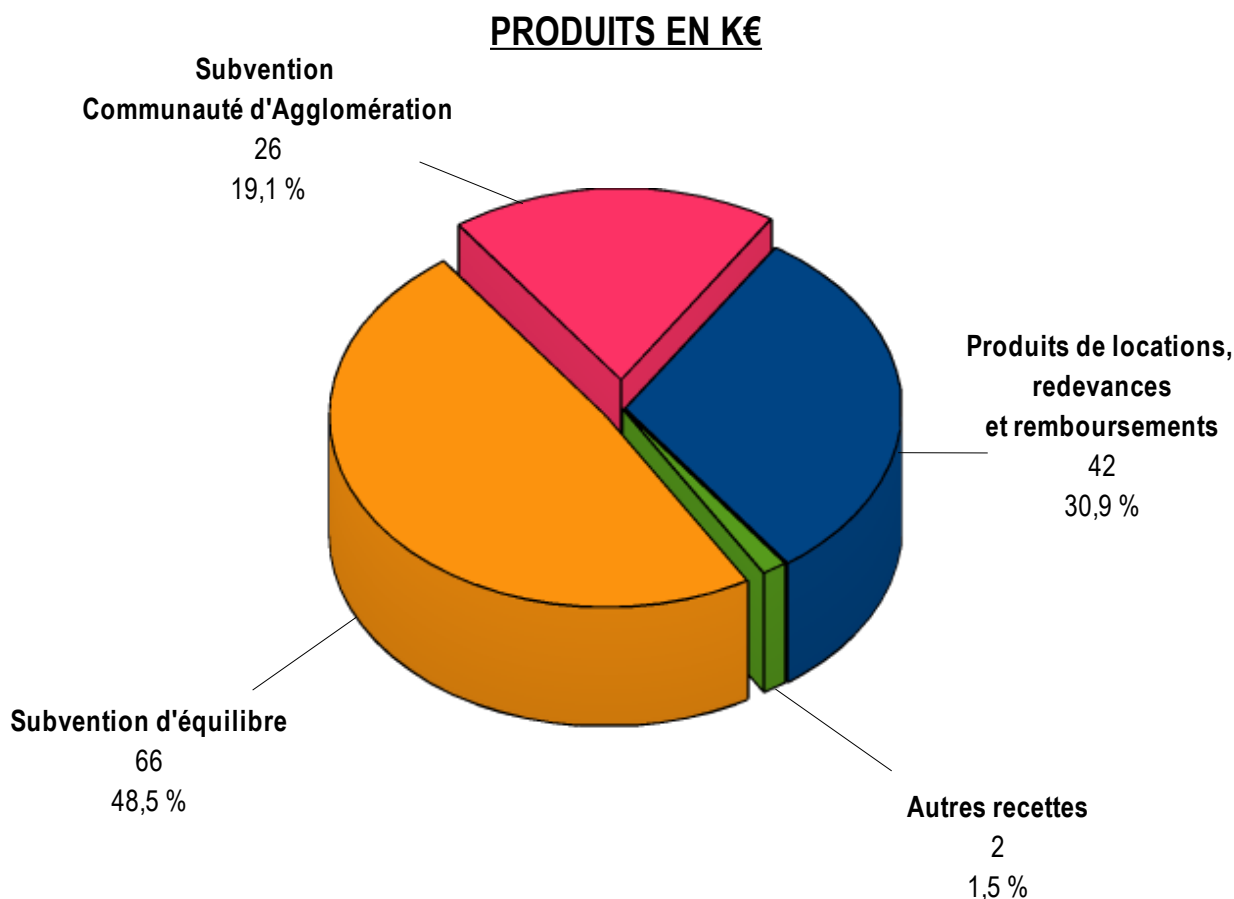
- **l'autofinancement** (amortissement et autofinancement complémentaire) : 1 120 000 € (contre 1 350 000 €), ce qui couvre 16,3 % (47 % au BP 2017) de la section hors opérations de tirage sur la ligne de trésorerie. Il couvre l'intégralité du remboursement du capital de la dette.
- **les emprunts** : 5 750 000 € (1 520 000 € au BP 2017). L'emprunt sera ajusté au besoin en fonction du rythme de réalisation des investissements, en particulier selon les besoins de financement générés par la réalisation du bassin de rétention du Pont des Chèvres.

4.3 Budget Aéroport

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 135 480 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 107 100 € pour la section d'investissement.

4.3.1 Section de fonctionnement

A – Produits



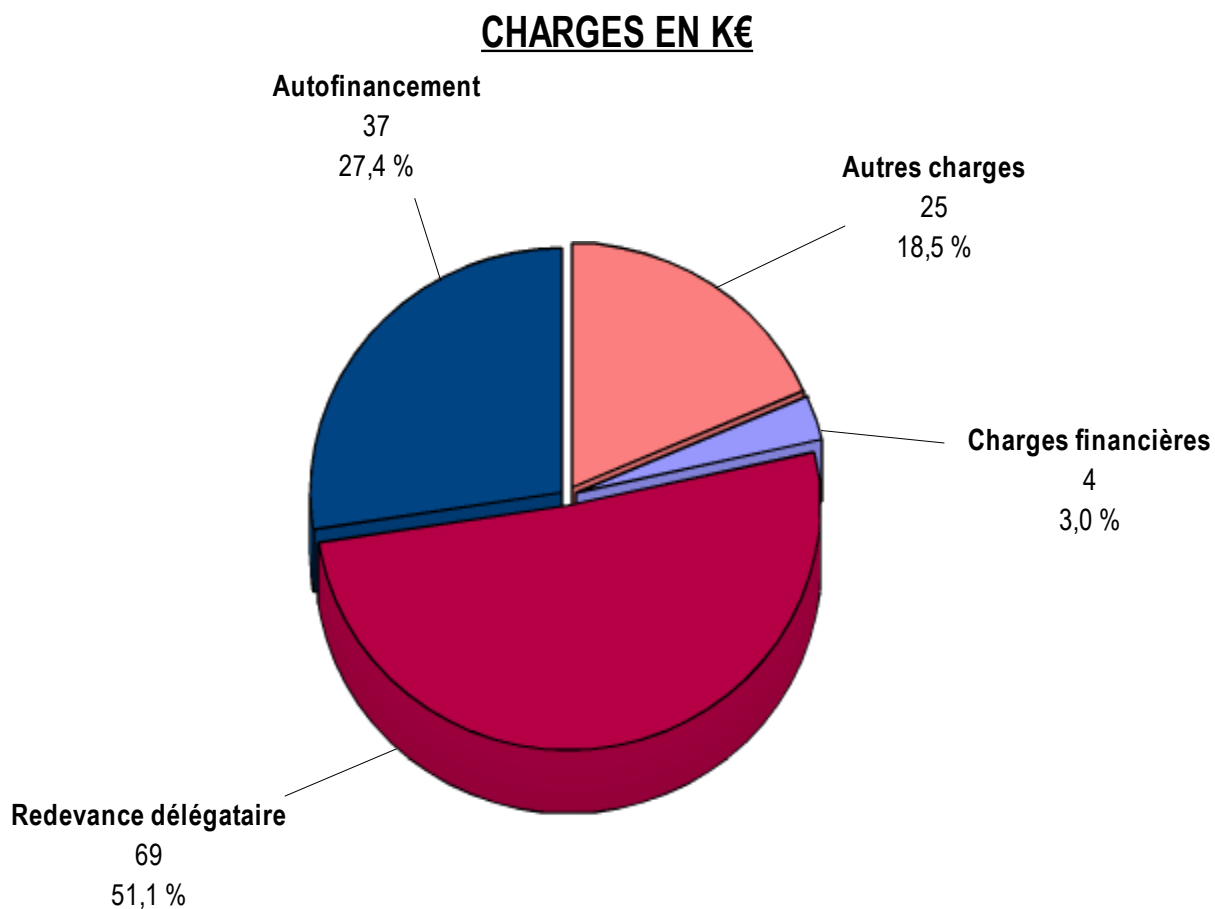
Ce budget trouve son équilibre avec une **subvention du budget principal** à hauteur de 66 000 € (contre 59 000 € au BP 2017).

La subvention de la communauté d'Agglomération passe de 25 200 € au BP 2017 à 26 100 € au BP 2018 : son estimation est fonction du déficit prévisionnel de l'exercice 2017 (conformément aux termes des délibérations conjointes du conseil municipal et du conseil de communauté).

Les autres produits issus des **locations et de la redevance de DSP** sont inscrits pour 41 800 € (contre 37 800 € au BP 2017).

B - Charges

Les charges évoluent légèrement à la hausse, passant de 127 580 € à 135 480 € de BP à BP.



- **Le chapitre des charges à caractère général** (90 000 €) est inscrit pour le même montant que celui du BP 2017. La redevance versée au délégataire qui est la principale dépense de ce chapitre, est inscrite pour 69 000 € (contre 67 000 au BP précédent) conformément aux termes de la DSP. Les dépenses d'entretien, d'acquisition de petites fournitures sont ajustées à la baisse par rapport au BP précédent.
- **Les charges de personnel** sont d'un montant très proche de celui du BP 2017 (pour 4 500 €), montant correspondant au remboursement au budget principal d'une partie du salaire de l'agent chargé de la gestion comptable de cet équipement (rémunéré sur le budget principal).
- **Les charges financières** prévues pour 3 880 €, sont en augmentation par rapport au BP 2017, du fait de l'entrée d'un nouvel emprunt dans la dette au 1^{er} janvier (+ 55 000 €).

La dette au 1^{er} janvier sur ce budget passe de 302 303,33 € à 330 409,04 € en tenant compte de cette emprunt.

- **L'autofinancement** est porté à 37 100 € (contre 29 800 au BP 2017). Il représente les dotations aux amortissements qui sont ajustées par rapport à 2017, compte tenu des investissements réalisés les années précédentes ; cette évolution à la hausse des amortissements est à l'origine de l'augmentation de la section d'exploitation et de la subvention d'équilibre en recette.

4.3.2 Section d'investissement

A - Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement pour un montant de 72 000 € consistent en travaux de sécurité sur l'équipement (extincteurs et porte de hangar) et de poursuite de la réfection du taxiway.

Le remboursement du capital de la dette passe de 27 000 € à 29 700 € de BP à BP, compte tenu de la 1^{ère} échéance du prêt de 55 000 € encaissé en 2017.

B - Recettes

Les dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (37 100 €) et par l'emprunt pour 70 000 € (contre 62 000 € au BP 2017).

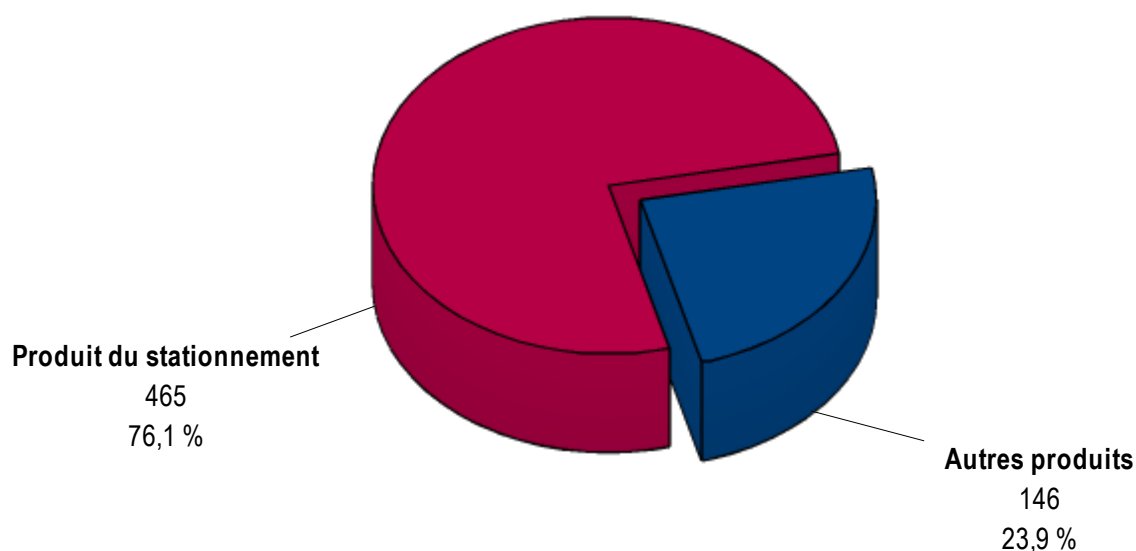
4.4 Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 611 030 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 841 000 € pour la section d'investissement.

Les crédits prévus au BP 2018 prennent en compte en année pleine les recettes et les dépenses de la gestion en régie avec un recul d'une année (2017) permettant un ajustement de certains crédits qui avaient été estimés sur la base des études réalisées par l'AMO, mais qui ont été modifiées en cours d'exercice 2017, pour tenir compte d'une répartition plus précise entre le budget principal et le budget annexe.

4.4.1 Section de fonctionnement

PRODUITS EN K€



A - Produits

Le produit de stationnement est estimé en 2018 à 465 000 € contre 570 000 € au BP 2017.

L'évolution enregistrée entre les 2 budgets résulte d'une amélioration de la répartition des recettes entre le budget principal et le budget annexe. En chiffres consolidés sur les 2 budgets, la recette totale ressort à 1 320 000 € au BP 2018, soit le même chiffre qu'au BP 2017.

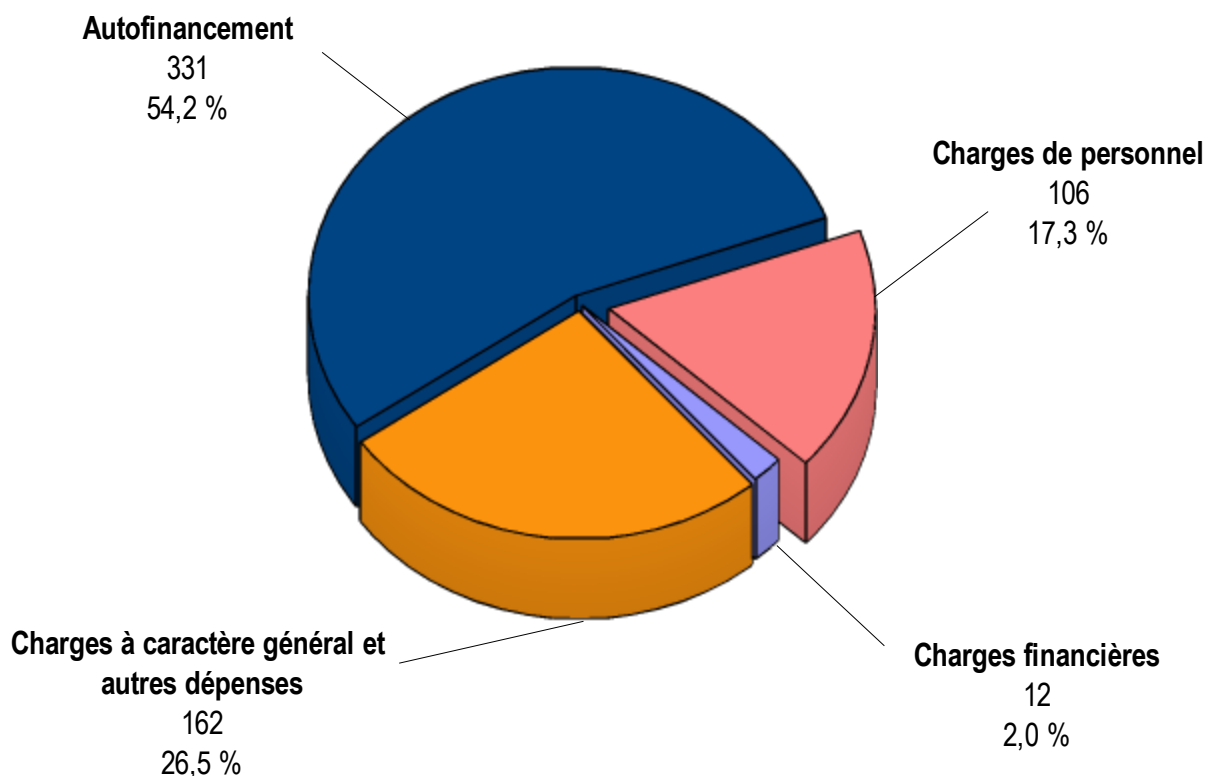
Le produit du stationnement tel qu'il est estimé sur la base du réalisé prévisionnel 2017 est suffisant à l'équilibre de ce budget, ce qui permet d'éviter un équilibre avec une subvention du budget principal.

L'amortissement obligatoire du produit des amendes de police complète les produits pour 96 030 €.

Un produit exceptionnel de 40 000 € est inscrit au titre de l'indemnisation du sinistre de l'ascenseur suite à l'inondation du parking des Bons Enfants.

B – Charges

CHARGES EN K€



Les charges évoluent nettement à la baisse (- 7,2 %) à la suite du réaménagement de la dette intervenu en 2017 qui entraîne une forte chute des frais financiers.

Les charges à caractère général sont estimées à 145 990 € contre 150 018 € au BP17 (- 2,7 %). Il s'agit pour l'essentiel d'un recalibrage des dépenses lié à une meilleure connaissance des coûts en 2017.

Le personnel travaillant pour le stationnement (en voirie et en parcs fermés) est intégralement rémunéré sur le budget principal. En contrepartie, il est prévu ici un remboursement au budget principal à hauteur de 106 000 € correspondant à la quote-part du stationnement en parcs fermés (niveau équivalent à 2017).

Les charges financières diminuent fortement, passant de 67 900 € à 11 590 €, soit - 56 310 € grâce au réaménagement de la dette.

L'autofinancement (comprenant les dotations aux amortissements pour 286 000 € et le virement à la section d'investissement) est inscrit à concurrence de 331 000 €. Le virement de 45 000 € provient pour 40 000 € du remboursement de l'assurance (recette exceptionnelle) permettant d'autofinancer une partie du remplacement de cet ascenseur, la dépense correspondante étant inscrite en section d'investissement.

Une somme de 16 450 € est laissée sur la ligne **des dépenses imprévues** pour ajuster en cours d'année le niveau des recettes ou des dépenses, dans le cadre notamment du budget supplémentaire.

4.4.2 Section d'investissement

La section d'investissement passe de 1 168 120 € à 841 000 € (- 327 120 €) en raison, principalement, de la diminution des crédits de remboursement du capital de la dette, grâce au réaménagement de 2017.

Les **dépenses d'équipement** passent de 581 500 € à 566 800 €, soit un niveau assez proche.

Ces dépenses consistent principalement en aménagements des parkings pour 350 000 €, en équipement pour 150 000 € (dont l'ascenseur du parking des Bons Enfants) et en vidéo-surveillance pour 50 000 €.

Le remboursement du capital de la dette diminue fortement, passant de 477 910 € à 171 930 € à la suite du réaménagement de la dette.

La dette au 1^{er} janvier sur ce budget passe de 1 586 054,94 € à 903 620,97 € suite au réaménagement du prêt relatif au financement de l'acquisition initiale du parc des Bons Enfants.

Le financement de ces dépenses est assuré par **l'autofinancement**, à concurrence de 331 000 € et le solde par **emprunt** pour 510 000 € (en baisse de 70 000 € par rapport au BP 2017).

4.5 Budget Lotissements

Ce budget primitif 2018 consacre l'ouverture de l'opération d'habitat Bouvent-Curtafray qui est globalement, toutes sections confondues, en équilibre.

La section de fonctionnement est arrêtée en dépenses réelles à la somme de 2 604 000 € et à 474 000 € en recettes réelles.

Les dépenses réelles portent sur le transfert d'un terrain du budget principal vers ce budget (estimé à 2 130 K€ et assimilé à une cession) et sur des travaux d'aménagements pour 474 K€.

Les recettes réelles de cession sont estimées à 474 K€.

L'équilibre global de ce budget est obtenu avec une avance du budget principal (remboursable) à hauteur de 2 130 K€. Le remboursement au budget principal s'effectuera progressivement en fonction des ventes de terrains constatées.

4.6 Budget Services funéraires

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 38 000 €.

La dépense la plus importante est représentée par les charges à caractère général (fournitures, entretien et location d'une pelleuse) dont la prévision s'élève à 19 000 € (18 200 € au BP 2017) et par les charges de personnel à hauteur de 16 000 € (alignement sur le réalisé 2017).

Les recettes de prestations de services (38 000 €) couvrent l'intégralité des charges. Elles prennent en compte l'augmentation des tarifs de fossoyage pour permettre l'équilibre de ce budget, ce qui conduit à s'approcher des prix pratiqués par les opérateurs funéraires privés.



www.bourgenbresse.fr

RAPPORT ANNUEL SUR L'EGALITE FEMMES / HOMMES A LA VILLE DE BOURG EN BRESSE



INTRODUCTION

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique a été signé le 8 mars 2013 entre les organisations syndicales et les employeurs publics.

Ce protocole a pour vocation de rendre effective l'égalité de traitement, de rémunération et de parcours professionnel entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit également que l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée
- évaluent l'ensemble de leurs actions

Dans ce cadre, ce rapport présente donc la situation sur l'égalité professionnelle Femmes / Hommes à la Ville de Bourg en Bresse sur l'année 2017.

TABLE DES MATIERES

1 – Chiffres clés 2015 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

2 – Chiffres clés 2017 à la Mairie de Bourg en Bresse

3 – Exemples de réalisations contribuant à l'égalité entre les Femmes et les Hommes

1 – LES CHIFFRES CLES 2015 DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (source DGAFP et INSEE)

- 62% des agents de la fonction publique sont des femmes (44% dans le secteur privé). Ce taux est de 54% dans la Fonction Publique d'État (FPE), de 61 % dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) et de 77% dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Par catégorie hiérarchique

- La FPT compte 61% de femmes en catégorie A, 63% en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 60% en catégorie C. (chiffres similaires en FPE et FPH)

Par filières et métiers

- Dans la FPT, les filières les plus féminisées sont les filières sociale et médico-sociale (95%), administrative (82%).
Les moins féminisées sont les filières incendie et secours (5%), police municipale (21%) et sportive (28%)
Dans la FPT, 95% des assistants maternels sont des femmes.

Titulaires et contractuels

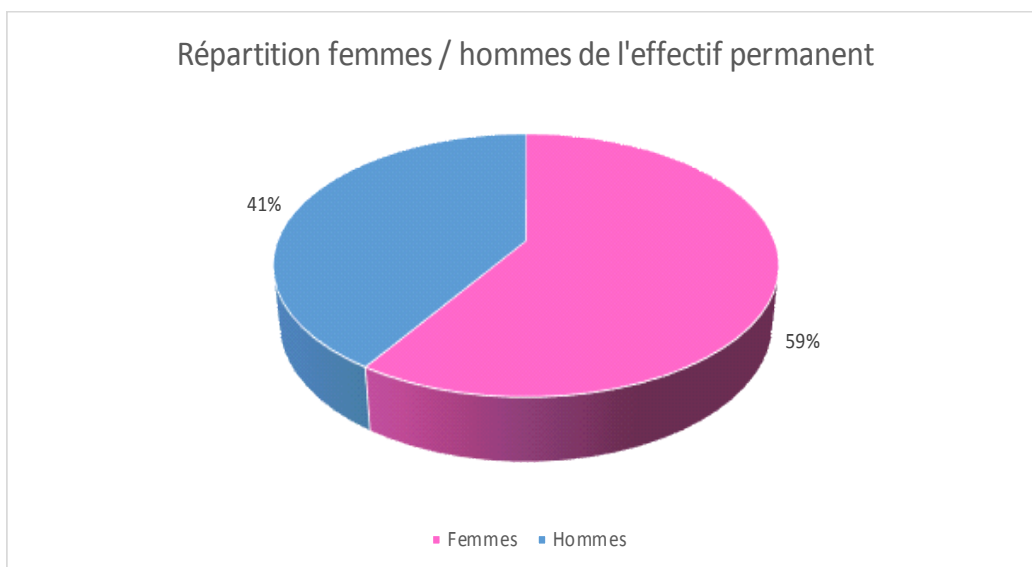
- La fonction publique compte 64% de femmes parmi les titulaires et 67% parmi les contractuels : 60% de titulaires et 61% de contractuels dans la FPE ; 58% de titulaires et 67% de contractuels dans la FPT ; 81% de titulaires et 78% de contractuels dans la FPH.

Par âge

- Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de 42,8 ans pour les femmes et de 42,7 ans pour les hommes : dans la FPE, 42,7 ans pour les femmes et 41,5 ans pour les hommes ; dans la FPT, 44,5 ans pour les femmes et 44,2 ans pour les hommes ; dans la FPH, 40,9 ans pour les femmes et 43,2 ans pour les hommes.

2 – LES CHIFFRES CLES 2017 DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A LA VILLE DE BOURG EN BRESSE

REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

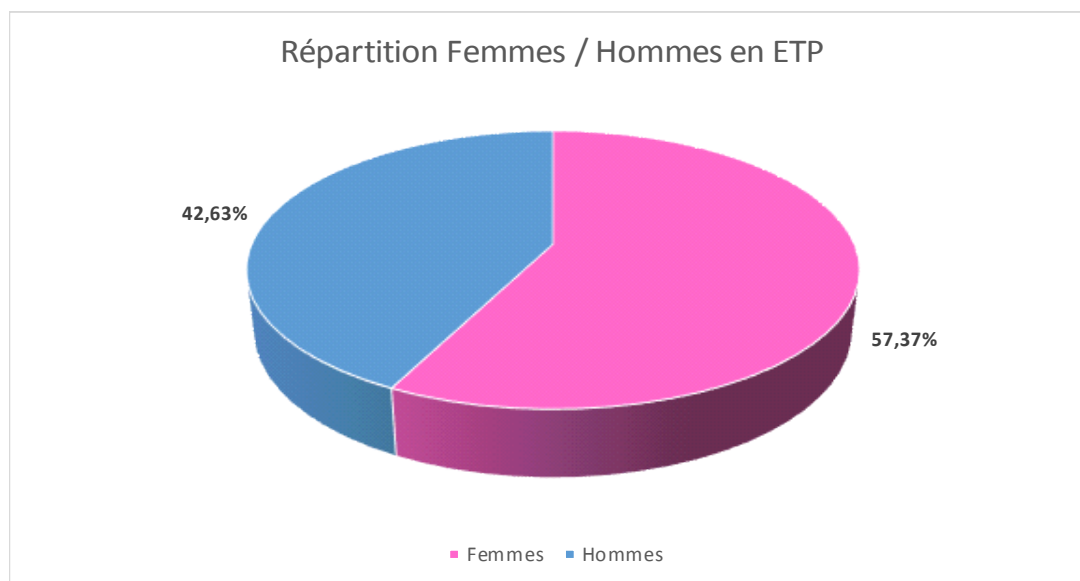


Données : décembre 2017

Au 31 décembre 2017, la répartition entre les femmes et les hommes des agents stagiaires, titulaires et contractuels sur poste permanent est sensiblement identique à 2016 (58% de femmes et 42% d'hommes en 2016)

Pour information, en 2015, la répartition en FPT était de 61% de femmes et 39% d'hommes.

REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN



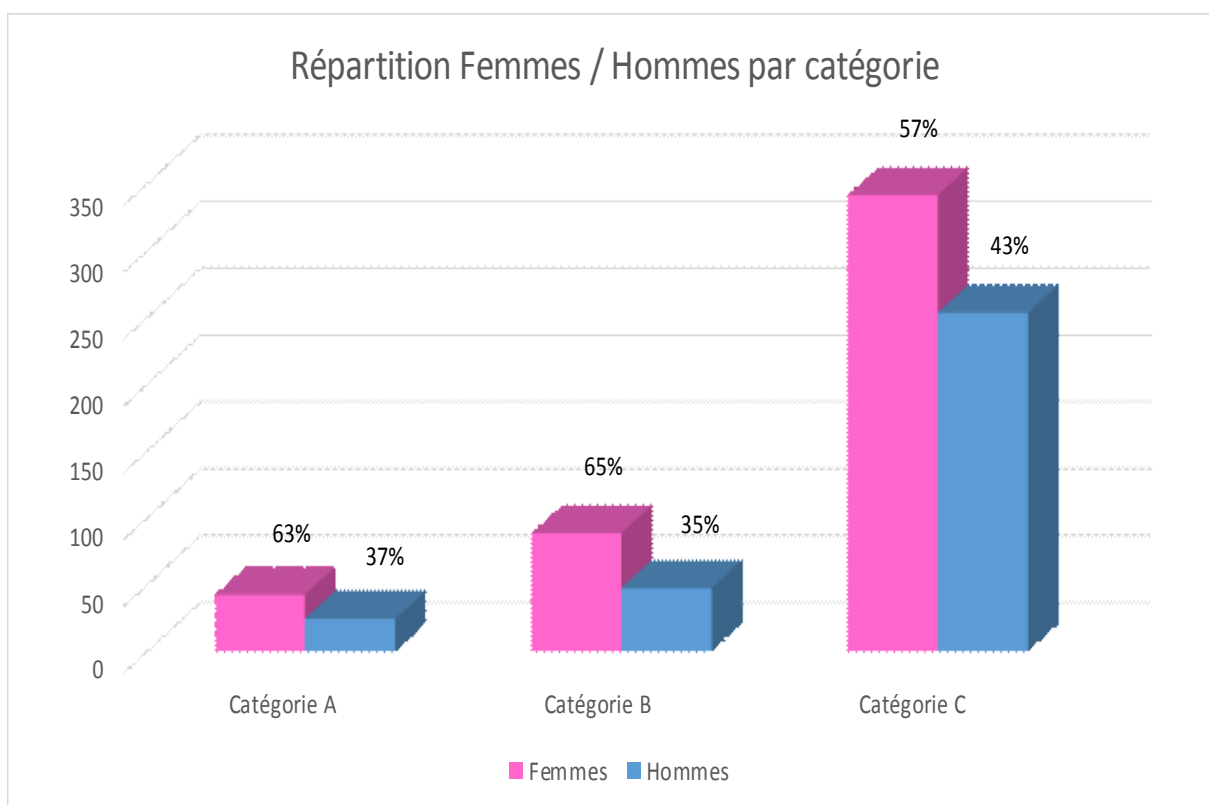
Données : décembre 2017

La répartition en Équivalent Temps Plein par rapport à l'année précédente est également très proche (56,66% pour les femmes et 43,34% pour les hommes en 2016)

REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PAR CATEGORIE

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES
A	63,24%	36,76%
B	64,96%	35,04%
C	57,38%	42,62%
TOTAL	59,18%	40,82%

Données : décembre 2017



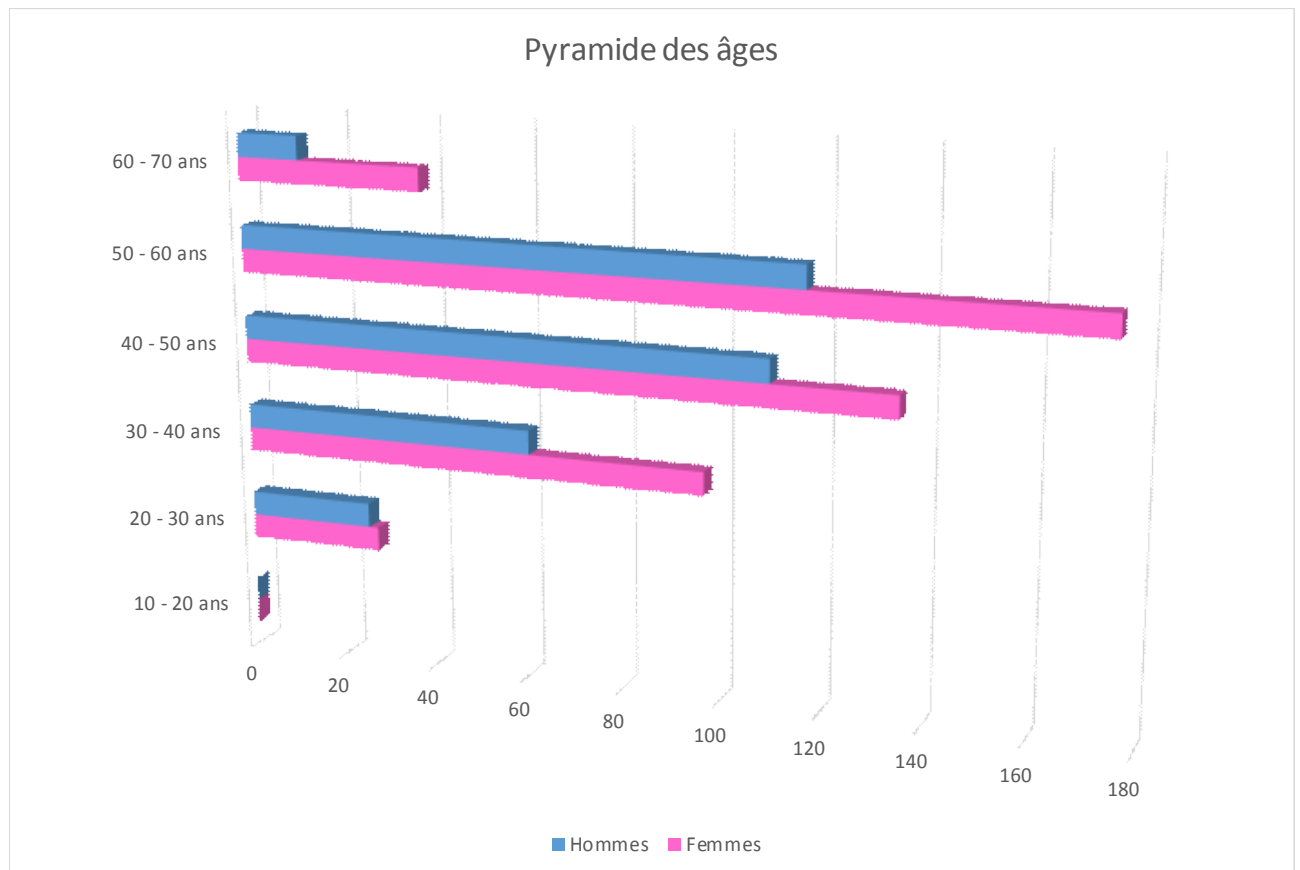
La structuration des effectifs par catégorie et par sexe est relativement stable.

Au niveau de la Fonction Publique Territoriale dans son ensemble, la répartition est de 61% de femmes en catégorie A, 63% en catégorie B et 60% en catégorie C. (données de 2015)

PYRAMIDE DES AGES A LA VILLE DE BOURG EN BRESSE (effectif permanent)

Tranche d'âge	18-20 ans	20-30 ans	30-40 ans	40-50 ans	50-60 ans	+ de 60 ans	TOTAL
Femmes	0	6%	20%	28%	37%	8%	100%
Hommes	0	8%	19%	34%	36%	4%	100%

Données : décembre 2017



Données : décembre 2017

Pour précision, la répartition par tranche d'âge est la suivante :

- 20-30 ans : 52% des agents sont des femmes
- 30-40 ans : 61,5% des agents sont des femmes
- 40-50 ans : 55% des agents sont des femmes
- 50-60 ans : 60% des agents sont des femmes
- + de 60 ans : 75% des agents sont des femmes

La moyenne d'âge des femmes est de **46,70 ans** (pour 44,5 ans dans la FPT en 2015)

La moyenne d'âge des hommes est de **45,55 ans** (pour 44,2 ans dans la FPT en 2015)

REPARTITION DES AGENTS RECRUTES AU COURS DE L'ANNEE 2017 PAR SEXE

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES
A	50,00%	50,00%
B	62,50%	37,50%
C	57,89%	42,11%
TOTAL	58,00%	42,00%

Données : année 2017

Au cours de l'année 2017, la répartition des candidats reçus en jury est de 65% de femmes et de 35% d'hommes.

La collectivité est également liée dans ses recrutements à la répartition entre les femmes et les hommes dans certaines filières d'enseignement.

Exemple : si l'on recrute un agent pour un poste d'auxiliaire de puériculture, nous aurons en grande majorité, voire exclusivement, des candidates puisque ces études sont principalement suivies par un public féminin.

REPARTITION DES AGENTS PARTIS EN FORMATION PAR SEXE

FEMMES	HOMMES	TOTAL
57%	43%	100%

Données : année 2016

Les chiffres traduisent en filigrane la démographie de notre collectivité puisque la répartition Femme / Homme au sein de la Ville est sensiblement équivalente (59% de femmes et 41% d'hommes).

La moyenne d'âge des agents partis en formation est de 45,32 ans.

REMUNERATION

La rémunération d'un agent se compose en grande majorité de deux composantes : le traitement indiciaire et le Régime Indemnitare (RI)

Le traitement indiciaire résulte de l'indice de rémunération multiplié par la valeur du point dans la fonction publique.

Ainsi, à grade et échelon équivalent, une femme et un homme bénéficie du même indice de rémunération, donc du même traitement indiciaire.

Le Régime Indemnitare (RI) applicable à la Ville de Bourg en Bresse a été négocié collectivement avec les organisations syndicales et mis en place depuis 2009.

Ce RI est construit selon le grade détenu par l'agent et son niveau hiérarchique dans l'organigramme de la Collectivité.

Ainsi, un agent X et un agent Y titulaires du même grade et positionnés au même niveau dans l'organigramme bénéficient du même montant de RI.

Ce RI est donc égalitaire entre les femmes et les hommes.

La mise en place du RIFSEEP restera sur une construction égalitaire entre les femmes et les hommes.

Par principe de construction, à grade, échelon et fonctions équivalents, une femme et un homme perçoivent au sein de la Collectivité strictement la même rémunération.

Dans les faits, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes qui peuvent subsister à la Ville de Bourg en Bresse s'explique en grande partie par le régime indemnitare ancien de la filière technique (donc essentiellement pour les hommes) qui, historiquement, était plus avantageux que les autres filières.

Il s'agit donc de situations passées en cours de résorption.

EVOLUTION DE CARRIERE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A LA VILLE DE BOURG EN BRESSE

=> POURCENTAGE D'AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE PREVUS EN 2018 SELON L'EFFECTIF PERMANENT

(sous réserve de l'impact des décisions gouvernementales prises dans le cadre du report de la Loi P.P.C.R)

CATEGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
A	8%	2,5%	4,5%
B	4%	4,5%	11,5%
C	13,5%	22,5%	8,5%
TOTAL	12,5%	17,5%	8,5%

2,5% des femmes de catégorie A bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne en 2018. (8% des hommes de catégorie A)

4,5% des femmes de catégorie B bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne en 2018/ (4% pour les hommes de catégorie B)

22,5% des femmes titulaires d'un grade de catégorie C vont bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne au cours de l'année 2018. (13,5% pour les hommes)

En moyenne, 17,5% des femmes de la Collectivité bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne et 12,5% des hommes.

3 – EXEMPLES DE REALISATION VISANT A AMELIORER L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

RECRUTEMENT

Suite à un appel à candidature, les sélections se font aux vues des compétences du (de la) postulant(e) uniquement et toute personne rassemblant les compétences attendues sur le poste est reçue par un jury.

Néanmoins, selon le profil de poste proposé, la proportion femme/homme de candidat peut fortement variée et résulte des filières d'enseignement.

A compétences égales, le jury veille à un équilibre femme / homme dans les services, notamment sur les postes à responsabilité.

Les emplois saisonniers pour la période estivale dont les postes ne requièrent pas de technicité particulière sont essentiellement attribués à des étudiants en respectant une stricte répartition entre les filles et les garçons.

FICHES DE POSTE

Les fiches de poste en vigueur à la Ville sont toutes rédigées en utilisant des verbes d'action ce qui permet de garder une neutralité dans la rédaction de ces fiches de poste.

ARTICULATION ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE FAMILIALE

Depuis 2013, une procédure concernant l'allaitement des femmes revenant de congé maternité est en place.

Un courrier est systématiquement envoyé aux personnes pendant le congé maternité afin qu'elles puissent indiquer si elles vont allaiter leur enfant.

Si la réponse est positive, des indications sont fournies à la future maman pour qu'elle puisse, à sa reprise d'activité, tirer son lait dans des conditions de tranquillité et d'intimité.

Par ailleurs, une salle d'allaitement située à l'Hôtel de Ville a été mise en place afin de permettre aux jeunes mamans de pouvoir tirer leur lait sur leur lieu de travail et ainsi faciliter leur reprise d'activité après leur congé maternité.

Cette salle, située dans un endroit avec un faible passage, dispose des éléments nécessaires pour que les femmes puissent tirer leur lait en toute tranquillité.

Dans les services extérieurs, il a été demandé de permettre aux jeunes mamans d'accéder à une pièce au calme pour pouvoir également faciliter leur reprise d'activité.

Les demandes de temps partiel sur autorisation (en majorité lorsqu'un enfant a plus de trois ans) sont systématiquement accordées que ce soit pour une femme ou pour un homme dès lors où ce temps partiel ne désorganise pas le service public.

Exemple : en 2017, 100% des demandes de temps partiel ont été accordées que ce soit pour une femme ou pour un homme.

Il existe un règlement du temps de travail à la Ville reprenant diverses absences exceptionnelles autorisées.

Les jours d'absence autorisés par ce règlement sont octroyés de la même manière pour les femmes et les hommes concernant les évènements familiaux (mariage, décès, garde d'enfants malades, ...), ou les autres types d'absence (hospitalisation d'un proche, absences syndicales, visites auprès d'un médecin spécialiste, ...)

Certains services travaillent selon un système d'horaires variables qui s'appliquent de la même façon entre les femmes et les hommes relevant de ces services.

FORMATION

Les demandes de formation sont étudiées par la Collectivité compte tenu des besoins du service et/ou de l'agent.

Il n'y a donc pas de distinction entre les femmes et les hommes sur les choix de formation.

PREVENTION

Une démarche globale de prévention existe au niveau de la Ville de Bourg en Bresse.

Cette démarche a pour but de mettre en place des solutions afin que les agents, femmes comme hommes, puissent travailler en toute sécurité et dans des conditions de travail les plus optimales.

Dans cette optique, de nombreux efforts sont consentis afin de pouvoir adapter le travail à l'agent.

Pour exemple, des achats de matériels ont été réalisés à destination des agents d'entretien des locaux, notamment dans les écoles et les gymnases, postes tenus essentiellement par un public féminin, afin de rendre moins physique certaines tâches et prévenir les troubles musculo-squelettiques. (achat de mini mono-brosses plus facilement manipulables, achat d'aspirateurs pour éviter de déplacer un aspirateur sur plusieurs étages, achat de matériels auto-portés dans les gymnases, ...)

Un ergonome peut également être sollicité afin d'adapter au mieux un poste de travail compte tenu de la morphologie de chaque agent, que ce soit une femme ou un homme.
